

CHÂTEAU-GARNIER

Bulletin d'information municipal N° 31

Infos

CG



[Point sur le COVID-19]



- Bleu 75m
- Rouge 75m
- 85m
- 130m
- 140m
- 100m
- 320m
- 290m
- 360m
- 80m
- 100m
- 120m
- 1490m
- 1380m

- 1 Départs Golf 9 trous
- 1 Départs P&P 18 trous

[La maison des services (Mairie)]



Le P&P 18 Trous

- 75m 10 - 75m
- 75m 11 - 63m
- 85m 12 - 50m
- 65m 13 - 89m
- 80m 14 - 45m
- 33m 15 - 39m
- 49m 16 - 80m
- 74m 17 - 50m
- 53m 18 - 68m
- Total 1148m

Le P&P 9 Trous

- 50m
- 68m
- 75m
- 63m
- 50m
- 89m
- 45m
- 39m
- 80m
- Total 559m

51
Sarrays
2114
es Dryad
- 2517

Sommaire

Le mot du Maire.....	P3
Etat civil : Décès—Mariages—Naissances.....	P4
Hommage à Hubert LELONG, Maire honoraire de Château-Garnier	P5

La vie communale

Horaires des services municipaux.....	P6	Les travaux 2020/2021.....	P16
La rentrée scolaire 2020.....	P6	Le projet golf.....	P17
Le Père Noël à l'école.....	P7	Le fleurissement.....	P19
La maison des services de proximité.....	P8	Les illuminations.....	P19
Les éoliennes.....	P9	Le CCAS.....	P19
La téléphonie mobile et la fibre optique.....	P13	Cérémonie du 11 novembre	P20
La sécurité.....	P15	Cérémonie du 5 décembre 2020.....	P21

La vie intercommunale

La communauté de commune.....	P23	Les ordures ménagères (Tri sélectif).....	P27
La centrale photovoltaïque.....	P26	Pluriservice.....	P28
Plan Climat Air Energie Territorial.....	P24		

La vie quotidienne

APEF, service à domicile.....	P29	La Hausse des coûts postaux.....	P35
ADMR de Gençay.....	P30	La conception d'un piège à frelons.....	P36
Energie vienne.....	P30	Identification des chats décret du 21122020.....	P36
Eau de vienne.....	P31	La vie sauvage.....	P37
La fin de la taxe d'habitation.....	P32	Covid-19.....	P40
Veiller sur mes parents(la Poste).....	P34		

La vie associative

Ecole - APE de Château-Garnier.....	P42	Bien-être à Château-Garnier.....	P47
Le plan d'eau.....	P43	A.C.C.A : Association communale de chasse.....	P48
Le comité des fêtes.....	P44	Les bouchons d'amour.....	P48
Club du golf des Brandes.....	P45	La chorale « Le Routin d'Aiguail».....	P49
Le Club de l'Amitié.....	P45	Le Petit Théâtre.....	P49
Le beau gardon Castelnarrien.....	P46		

La vie culinaire

Beignets de crevettes.....	P50	Gâteau de riz aux huit trésors.....	P56
Poulet Tandoori.....	P52	Gâteau simple.....	P58
Poêlée de chou-fleur aux épices.....	P54		

Annuaire des entreprises

Annuaire des entreprises.....	P59
-------------------------------	-----

Comité de rédaction—Remerciements.....	P61
--	-----



Chères Castelgarniéroises, Chers Castelgarniérois,

L'année 2020 vient, enfin, de se terminer marquée par une crise sanitaire inédite. Elle a été particulièrement éprouvante et stressante pour nous tous. Outre ses conséquences sanitaires, cette pandémie a eu des répercussions incommensurables sur nos activités économiques mais aussi associatives, familiales et amicales avec la rupture des liens sociaux qui font le sel de notre vie. Mes pensées vont vers tous ceux qui ont eu à en souffrir ou qui ont perdu un proche au cours de cette sinistre année.

Au cours de cette période si particulière, la municipalité et ses collaborateurs ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour assurer la bonne marche de la commune, tout particulièrement en ce qui concerne les écoles. Malgré tout, la plupart des investissements prévus ont pu être réalisés (Vitreaux de l'Eglise, sécurité du bourg ...) et notre projet de Maison des Services de Proximité prend forme. Notre solidarité a permis d'adoucir les conséquences de cette crise et je tiens à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour apporter du réconfort aux plus anciens ou qui, par exemple, ont contribué à la fabrication des masques.

La vie associative, mise à part l'organisation de la foire de la St Maurice, a été réduite à sa plus simple expression et nous avons été privés de tous ces moments conviviaux qui rythment la vie de notre village et nous apportent le réconfort de se retrouver ensemble : fêtes de l'école, vide-greniers de la chorale, concours de belotes, lotos, cérémonies du 8 mai et du 11 novembre...Le repas des anciens a dû être annulé et il a été remplacé par des colis gourmands qui ont été appréciés par tous.

Même la rédaction de ce bulletin a été perturbée et c'est la raison pour laquelle sa distribution se fait avec un certain retard. J'espère que vous ne nous en tiendrez pas rigueur. Je tiens à remercier toute l'équipe de rédaction pour le travail effectué dans ce contexte difficile (confinement, couvre-feu). Je remercie également le nouveau conseil municipal qui a pris ses fonctions dans ce contexte et s'est totalement investi permettant à la vie démocratique de continuer. Vous trouverez dans ce bulletin, les articles relatant la vie communale, intercommunale et associative, qui, malgré le confinement et les couvre-feux, ont continué.

2021 repart malheureusement sur les mêmes bases que la précédente mais une lueur d'optimisme apparaît avec la vaccination. Elle va demander quelques mois avant d'être totalement efficace et protéger la majorité de nos compatriotes notamment les plus fragiles

Toutefois, il va falloir être patient car au moment où j'écris ces lignes le centre de vaccination de Civray est déjà saturé par manque de doses. A la mairie, nous nous mobilisons pour aider ceux qui pourraient avoir des difficultés à obtenir des rendez-vous dans la mesure du possible bien évidemment. N'hésitez-pas donc à nous contacter !

Soyons résilients et optimistes, le bout du tunnel est en vue. Nous devrions, dans un avenir proche, pouvoir reprendre une vie normale et enfin nous retrouver pour ces moments de convivialité qui nous manquent tant.

Au moment où vous recevrez cette gazette, l'année 2021 sera entamée. Néanmoins, la cérémonie des vœux 2021 de la municipalité ayant été annulée, je tiens au nom de tout le conseil municipal et du personnel à vous présenter tous mes plus sincères et chaleureux vœux de santé et de bonheur pour 2021.

En attendant soyez prudents et prenez soins de vous et de vos proches en respectant les gestes barrières.

Et bonne lecture !!!

Les naissances

- ◇ **Meyline LÉTUVÉ**, née le 13/02/2020
- ◇ **Léna PAQUEREAU**, née le 25/02/2020
- ◇ **Charlotte SALLÉ**, née le 03/03/2020
- ◇ **Abbygaelle DUBUISSON**, née le 08/05/2020
- ◇ **Inès CHAMBARD TANGUY**, née le 31/05/2020
- ◇ **Nolan CHASTAGNIER**, né le 07/07/2020
- ◇ **Gabrielle BERNARDEAU**, née le 16/07/2020
- ◇ **Alëyda DUMAREAU**, née le 19/08/2020
- ◇ **Anaïs DAMOUR**, née le 19/09/2020
- ◇ **Louka REMAUD**, né le 08/10/2020



"Bienvenue aux nouveaux nés"

Les mariages

- ◇ **Marie-Aline VRIGNAUD & Jean-Pierre BAUDET**, mariés le 13/03/2020
- ◇ **Annette THIMONIER & Jean-Michel SEINE**, mariés le 07/07/2020
- ◇ **Karine BOURRIAUX & Alexandre COLLIN**, mariés le 11/07/2020



"Félicitations aux mariés"

Les décès

- ◇ **Marie-Thérèse HÉBRAS**, née VALADE : 06/01/2020
- ◇ **Roger VILLECHANGE** : 13/01/2020
- ◇ **Eugénie SEMME**, née CHEVAIS : 22/01/2020
- ◇ **Simone CHAUMONT** née PAPUCHON : 25/02/2020
- ◇ **Hugues HERVOUËT** : 29/02/2020
- ◇ **Céline MURE-RAVAUD**, née CRUGEON : 13/03/2020*
- ◇ **Lucienne GUÉRIN**, née BONNIFET : 17/03/2020*
- ◇ **Auguste CHARBONNEAU** : 07/04/2020*
- ◇ **Yolande REDIN** : 08/04/2020*
- ◇ **Jeanne LAFOND**, née LANCEREAU : 12/04/2020*
- ◇ **Anne-Marie PAPET**, née LIGONIERE : 15/06/2020*
- ◇ **Marie COLLIN** née PRÉVOST : 23/07/2020*
- ◇ **Louis PAILLET** : 30/07/2020*
- ◇ **Raymonde PIERRE-EUGENE**, née HOUPILLARD : 29/08/2020*
- ◇ **Robert PÉROCHON** : 02/09/2020*
- ◇ **Janine DELAGE** veuve VILLECHANGE : 11/09/2020
- ◇ **Paul PIERRON** : 19/09/2020*
- ◇ **Hubert LELONG** : 28/09/2020
- ◇ **Bernadette BOILEAU**, née BERTHAUD : 09/10/2020*
- ◇ **Renée GRIMAUD** née BOIREAU *: 17/10/2020
- ◇ **Odette ROSSARD**, née MARTIN : 26/10/2020
- ◇ **Gabrielle LARGEAUD** : 07/11/2020*
- ◇ **Suzanne BERGER**, née ROCHÉ : 12/11/2020
- ◇ **MAGNAN Léopold** : 01/12/2020
- ◇ **Odette VILLECHANGE**, née GUILLARD : 08/12/2020*
- ◇ **Anne-Marie RESSEGAND** née TOULAT : 24/12/2020
- ◇ **Marie-Thérèse PORTEJOIE** née DELHOMME : 30/12/2020 *

* Personnes décédées à la maison de retraite

"Sincères condoléances aux familles endeuillées"



Hommage à Hubert LELONG, Maire honoraire de Château-Garnier



Hubert LELONG, Maire Honoraire de notre commune, s'est éteint le 28 septembre 2020 à l'âge de 80 ans après une vie consacrée à sa commune en tant qu'élu et en tant que bénévole dans diverses associations. Ses obsèques ont eu lieu le 2 octobre dans notre église Saint

Maurice où malgré la problématique liée au Covid une vingtaine de porte-drapeaux ainsi que de très nombreux Castelgarniérois et amis avaient tenu à accompagner la famille et lui rendre un dernier hommage.

Né le 21/01/40 à Boisneau où ses parents exploitaient une ferme, il est toujours resté fidèle à Château-Garnier. Après avoir fréquenté l'école communale et effectué des études secondaires à Poitiers, il a accompli son service militaire en Algérie, comme beaucoup de jeunes de sa génération. Le souvenir de cette époque difficile mais humainement enrichissante où des liens de solidarité et d'amitiés immuables se sont créés, le poussera à s'impliquer fortement dans la section UNC-Soldats de France dont il fut président.

Au retour de son service, il se maria le 3 octobre 1964 avec Madeline Hébras qui lui fut toute sa vie un soutien indéfectible. De cette union naquit 3 enfants, Pierre Jean, François et Arnaud et il était l'heureux grand-père de 6 petits-enfants.

Il exerça le métier de clerc de notaire puis d'agent d'assurance et s'impliquera très rapidement dans la vie communale.

Il fut élu conseiller municipal en 1971, adjoint au maire en 1977 et enfin maire en 1983. En 2001, après 30 ans au service de la commune, il se retira de la vie politique.

En tant qu'élu et membre du comité de jumelage il participa très activement à l'animation de ce dernier, tissant des liens d'amitiés avec nos amis allemands d'Erfurthausen et d'Amöneburg puis autrichiens de Tragwein et enfin italiens de Tuoro Sul Trasimeno. Il participa en

1979 à la signature de la charte de jumelage avec Amöneburg et sous son égide, le 29 juin 1996, un pacte d'amitié quadrangulaire est établi à l'initiative de M. Biederman maire d'Amöneburg et de ses trois communes jumelées : Tuoro Sul Trasimeno, Tragwein et Château-Garnier. M. Jean Vignaud le représentait pour cet événement.

Sous ses mandats différentes réalisations, qu'il serait trop long de citer in extenso, ont été faites notamment : les 2 premiers vitraux posés lors du centenaire de l'église en 1996, le Bar Hôtel Restaurant, d'importants travaux de voirie, l'aménagement de logements sociaux (dont 3 logements au Presbytère et 1 à l'école qui est devenu par la suite la bibliothèque), l'atelier communal...

Cette implication dans la vie de notre village lui valut sa nomination de Maire Honoraire par l'arrêté préfectoral du 20/08/2001.

Toute sa vie Hubert Lelong s'est investi dans diverses associations : L'Eteurbeuil, le Comité de Jumelage dont il est président d'honneur tout comme pour l'Association de Gestion du Plan d'Eau dont il fut le 1er président de mars 1978 à mars 1981, L'UNC-Soldat de France dont il fut le président, la Chorale "Le Routin d'Aigail" à laquelle il participait il y a encore peu de temps malgré les difficultés liés à sa maladie grâce au soutien immuable de son épouse. Il fut également membre de l'ACCA et bien évidemment de l'USC.

Jusqu'au bout il est resté un homme affable, accueillant ses amis et visiteurs avec le sourire tout en restant disponible.

Par ces quelques lignes je tenais à rendre hommage à Hubert Lelong et saluer ce parcours consacré au développement et l'attractivité de notre commune ainsi que ce don de soi qui fait de plus en plus défaut dans notre société actuelle.

Je présente à Mme Lelong et toute sa famille, au nom de la Commune, nos plus sincères condoléances.

F. Audoux

La vie de la Commune

Horaires des services municipaux

Horaires d'ouverture MAIRIE		
	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	13h30 - 17h00
Mardi	8h00 - 12h00	13h30 - 17h00
Mercredi	8h00 - 12h15	13h30 - 17h30
Jeudi	8h00 - 12h00	Fermé au public
vendredi	8h00 - 12h30	Fermé
Samedi	9h00 - 11h30	Fermé

Horaires d'ouverture AGENCE POSTALE		
	Matin	Départ des envois
Lundi	9h00 - 12h00	12h15
Mardi	9h00 - 12h00	12h15
Mercredi	9h00 - 12h00	12h15
Jeudi	9h00 - 12h00	12h15
vendredi	9h00 - 12h00	12h15
Samedi	9h00 - 11h30	11h00

Horaires d'ouverture Bibliothèque municipal	
Mardi	14h30 - 17h30
Samedi	10h30 - 12h00

Services Municipaux
Mairie et Agence Postale Communale : 05 49 87 80 11 Bibliothèque : 05 49 87 87 91 Ecole : 05 49 87 88 54 Garderie : 05 49 87 88 43 Cantine : 05 49 87 97 48
Point santé
Cabinet de kinésithérapie M^{me} GUILLARD SIEPER Claire : 05 49 87 02 12 Cabinet médicale secondaire Dr ROUET-NAILANI Marion : 05 49 87 70 04 Cabinet d'infirmières M^{mes} LASNIER, LUCAS, ROBREAU et FERRON : 05 49 59 52 14 Permanence infirmières du lundi au samedi de 8h45 à 9h et sur rendez-vous.
Numéro d'urgences
SAMU : 15 Général (Appel d'urgence) : 112 (fixe et portable) Urgence mal entendant : 114 Centre antipoison Bordeaux : 05 56 96 40 80 Gendarmerie : 17 Pompiers : 18

La rentrée scolaire 2020

L'année scolaire s'est terminée avec le maintien des gestes barrières, le lavage des mains et la distanciation. La rentrée scolaire s'est retrouvée avec ce même protocole.

La garderie du matin et du soir est séparée pour chaque classe. La garderie de la maternelle s'effectue dans leur classe. Les deux autres classes, cycle 2 et 3 sont également séparées dans la garderie ainsi que dans la cour.

Horaires de la garderie : matin, 7h30 – 8h50 ; soir, 16h30 - 18h30.

Le lavage des mains est toujours de rigueur avant et après chaque cours, de même qu'avant le repas.

Pour la cantine, il a été instauré 2 services. Les petits de la

maternelle partent déjeuner à 12h00 pour reprendre les cours à 13h30 et les plus grands arrivent vers 12h50 et reprennent à 14h.

L'organisation semble satisfaisante : les enfants ont le temps de manger et de se détendre avant la reprise de la classe, les services sont un peu moins bruyants.



{ Le Père Noël à l'école }



Le Père Noël est passé !

Chaque année il est de coutume d'organiser en partenariat avec l'APE une fête de Noël avec remise de cadeaux et repas

pour les enfants de notre école.

Cette année, étant donné les restrictions sanitaires toujours d'actualité, cela était inenvisageable.

Cependant le Père Noël est quand même venu rendre une petite visite aux enfants à l'école le vendredi 18 décembre en fin de matinée, accompagné de Mr le Maire pour une distribution de livres offerts par la commune et d'un sachet de chocolats, cadeau de Mr Audoux.

Cette remise de cadeaux s'est faite classe par classe. Les enfants de la classe maternelle ont accueilli les personnes présentes et le Père Noël en chansons, puis ce fut le tour des classes cycle 2 et 3.

Tous les enfants avaient l'air ravis et nous avons passé un bon moment parmi eux.



Comme nous l'avons relaté dans notre bulletin d'août, la consultation que nous avons lancée en juin 2020 s'est révélée infructueuse, certains lots n'ayant pas reçu d'offre et les propositions reçues étaient excessivement élevées par rapport au prévisionnel. Après quelques adaptations pour en diminuer le montant, la consultation a été relancée le 27 août et clôturée le 29 septembre 2020. Le montant du marché étant supérieur à 90000€, le Code du marché nous a imposé de procéder à un marché formalisé avec obligation de passer par une plateforme dématérialisée (www.marches-securises.fr). Cette procédure ne facilite pas, loin s'en faut, les offres des entreprises locales : elles sont rebutées par le formalisme ainsi que par tout le dossier administratif qu'il faut constituer, tout cela, d'une manière dématérialisée et par internet. Cette procédure est très chronophage et techniquement complexe et beaucoup d'entreprises n'en ont pas les moyens humains. Une seule entreprise Castelgarniéroise a eu le courage de soumissionner pour un lot. Mais là encore le rigorisme de la procédure s'est imposé et n'a pas permis de retenir son offre. En effet chaque offre est étudiée par le maître d'œuvre et est notée selon un barème connu par les entreprises au moment de la consultation. La note finale est composée de 50 % de la note technique, 40 % de la note financière et 10 % de la note sur les délais.

Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises retenues.

Les travaux ont commencé le vendredi 27 novembre par la création d'une plateforme, par l'entreprise Eiffage, dans l'ancien jardin du presbytère. Cette plateforme servira pendant toute la durée des travaux de lieu de stockage sécurisé (matériaux, engins, véhicules) pour les entreprises et permet de limiter l'impact des travaux au niveau de la Place de l'Eglise. A la fin de ces derniers, elle sera aménagée en parking.

Dès le 4 janvier, l'entreprise Top Renov a commencé les travaux de gros-œuvre. L'emménagement de la Mairie et de l'agence postale dans les nouveaux locaux de la Maison des Services de Proximité devrait se dérouler début septembre sauf contretemps.

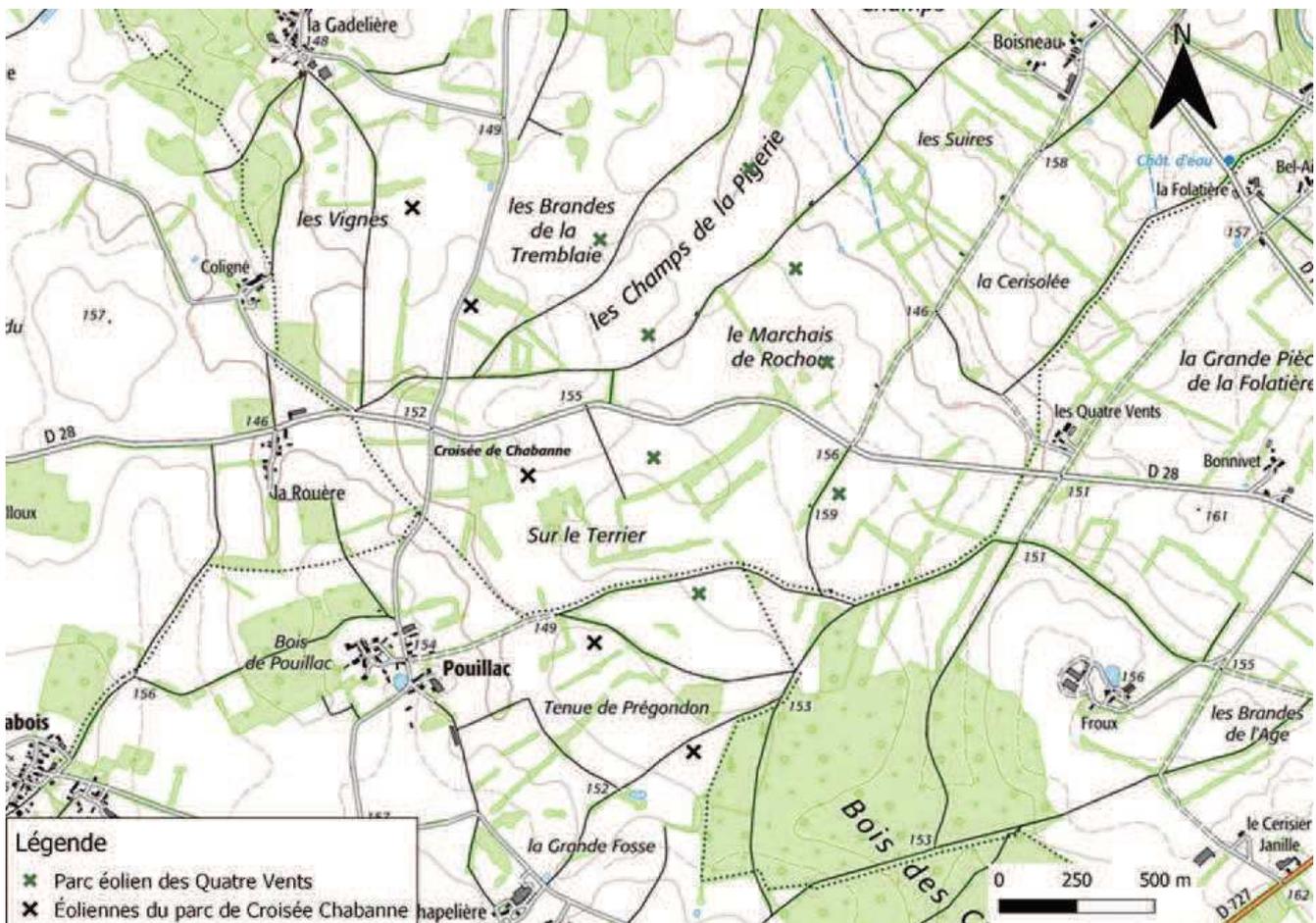
LISTE DES ENTREPRISES RETENUES		
DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
LOT 1 VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	SNC EIFAGE ROUTE SUD OUEST	33 003,46
LOT 2 DEMOLITIONS GROS ŒUVRE	SARL TOP RENOV	48 671,60
LOT 3 CHARPENTE BOIS	SARL TOP RENOV	8 962,30
LOT 4 COUVERTURE ARDOISES	SARL TOP RENOV	19 380,08
LOT 5 MENUISERIES EXT ALUMINIUM	SARL PROALU	37 396,50
LOT 6 SERRURERIE ESCALIER	CREAFER – EIRL MERLIERE	16 318,50
LOT 7 MENUISERIE INTERIEURES	SARL EBENISTERIE CREATION	18 078,43
LOT 8 ISOLATION CLOISONS SECHES	SAS INTERIEUR PRO	38 146,10
LOT 9 CARRELAGE REVETEMENTS MURAUX	Didier MARTAUD	14 905,78
LOT 10 PLAFONDS SUSPENDUS	SARL DELHOUME	4 424,60
LOT 11 PEINTURES	SARL GIRARD PIERRE	6 285,27
LOT 12 VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	SARL Roland VAILLIER	12 651,46
LOT 13 CHAUFFAGE	SARL Roland VAILLIER	7 923,64
LOT 14 ELECTRICITE	SARL Roland VAILLIER	37 227,88
LOT 15 RAVALEMENT FACADES	SARL TOP RENOV	28 418,51

Projet éolien de la Croisée de Chabanne

Le projet d'extension du parc éolien des Quatre Vents, dénommé désormais La Croisée de Chabanne est sur le point d'être déposé en Préfecture.

Il sera composé de cinq éoliennes (trois sur la commune de Château-Garnier et deux sur la commune de la Chapelle Bâton) qui s'inscrivent en ligne parallèle à l'ouest du parc existant.

Hautes de 200m et d'une puissance unitaire de 3,6 MW, les futures éoliennes produiront autant que le parc des Quatre Vents avec ses huit éoliennes, soit de l'électricité pour plus de 20 000 personnes.



L'instruction du projet devrait prendre un an et demi à deux ans.

Nous continuerons à vous informer régulièrement sur l'avancée du projet.

Pour plus d'informations :

chateaugarnier@enertrag.com

Projet éolien des brandes communales de Château-Garnier

L'enquête portant sur le projet de création et d'exploitation de 3 éoliennes sur les terres communales de Château-Garnier vient de se terminer.

Elle a été marquée par une forte participation que ce soit tant au niveau de la consultation du dossier et du recueil des contributions sur le registre tenu en mairie tant qu'au niveau du registre dématérialisé sur internet. Toutefois la typologie des contributeurs sont très différents avec surtout des habitants de la commune dans le 1er cas et plutôt des anti-éoliens purs et durs dans le 2ème cas qui pour la plupart du temps n'ont jamais mis les pieds à Château-Garnier.

Il est tout à fait normal que ce projet fasse débat et c'est démocratique. Avoir l'esprit critique au sens noble du mot est nécessaire, toutefois le débat se doit d'être serein et respecter les personnes, notamment les habitants de Château-Garnier qui n'ont rien à voir, comme écrit dans un article de la Nouvelle République du 6 janvier, avec cette certaine idée de l'habitant attribué à un certain Charles Cochon de Lapparent, 1er préfet de la Vienne, à savoir : "son caractère dominant ...paraît être l'inertie. Il est sensible et docile..." IL y a de bonnes raisons pour être contre ce projet comme il y a aussi de très bonnes raisons d'y être favorable mais le débat doit se faire sans montrer de mépris et de condescendance vis-à-vis d'une population qui, habitant leur village, est consciente des enjeux en cours.

La commissaire enquêteur va remettre son rapport et ses conclusions dans les prochaines semaines et la décision d'autorisation ou de refus sera prise par arrêté par la Préfète de la Vienne dans le prochains mois.

Vous trouverez ci-dessous ma contribution que j'ai remise en main propre à Mme le commissaire enquêteur en tant que citoyen et maire.

« Mme la commissaire enquêteur,

Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. Cette phrase écrite par Jean-Paul Deléage et prononcée par Jacques Chirac, lors du IVe Sommet de la Terre le 2 septembre 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud, faisait allusion au réchauffement climatique 5 ans après la signature du Protocole de Kyoto. Près de 20 ans plus tard cette phrase est malheureusement encore d'actualité et ce ne sont pas les records de hausse de température que nous avons connus en 2020 qui vont contredire ce fait.

Le réchauffement climatique et les conséquences de l'activité humaine anarchique sur notre planète, tout particulièrement sur le climat, sont des faits indéniables dont nous percevons tous quasi quotidiennement les effets. Seuls quelques adeptes du complotisme et de l'obscurantisme continuent à nier l'évidence.

Cela étant posé, que pouvons et devons-nous faire pour infléchir ce dérèglement aux conséquences délétères pour le devenir humanité qu'il serait trop long d'explicitier ici ?

L'Accord de Paris lors de la COP21 de 2015 a donné les bases au niveau mondial des objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Même si cet accord connaît quelques contretemps dus à l'attitude de certains pays il reste un accord majeur.

La France n'a pas attendu cet accord pour jeter les bases d'un plan de lutte contre le réchauffement planétaire et les gaz à effet de serre. Suite au Grenelle de l'environnement initié en juillet 2007, 2 lois fondamentales dites « Grenelle I » et « Grenelle II » ont été adoptées en 2009 et 2010 suivies, après un « débat national sur la transition énergétique » (DNTE), par l'adoption de la loi de transition énergétique pour la croissance verte à l'été 2015 (LTE ou LTECV).

Pour contrer les émissions des gaz à effet de serre (GES) dues principalement aux énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz naturel...) un important et ambitieux plan en faveur des énergies renouvelables a été mis en place.

On distingue 5 grandes familles d'énergies renouvelables : l'éolien, le solaire, l'hydraulique, la géothermie, la biomasse. Chacune présente ses avantages et inconvénients et c'est un mix avec ces énergies et le nucléaire (indispensable malgré ses risques) associé à une modification du comportement des consommateurs et des mesures de réduction de consommation d'énergie qui nous permettront de conserver notre indépendance énergétique tout en limitant très fortement les gaz à effet de serre.

Projet éolien des brandes communales de Château-Garnier

Selon les objectifs de la loi sur la transition énergétique de 2015, la filière éolienne devrait représenter **40% de la production d'énergie renouvelable en France d'ici 2030**.

Dans ce contexte la commune mène depuis près de 20 ans une politique favorable aux énergies renouvelables et l'économie circulaire avec des réalisations concrètes comme la chaufferie collective et la centrale photovoltaïque.

Dès 2007, le conseil municipal s'est fortement intéressé à l'éolien notamment après la présentation d'Enertrag en mai 2007. Des études sur les ZDE (Zones de Développement Eoliens) menées sous l'égide de la Communauté de Communes du Pays Gencéen ont montré le potentiel éolien de notre commune. La ZDE de Château-Garnier a été validée par la Préfecture de la Vienne par le biais d'un arrêté préfectoral en date du 24 Avril 2009.

C'est donc tout naturellement, en toute conscience de l'enjeu environnemental mais aussi économique, que notre commune a soutenu le projet d'Enertrag de 8 éoliennes dont 5 sur son territoire. Ce parc dit des "Quatre-Vents" a été inauguré le 13 juin 2018 après de longues années d'étude d'impact (écologiques, notamment faunistiques, acoustiques ...) et sa production est conforme aux prévisions.

Et c'est aussi tout naturellement que le conseil municipal s'est montré favorable dès 2013 au projet WPD d'un parc éolien sur les terres communales puis le 2 février 2018 (6 pour 3 contre) et a renouvelé son intérêt par une très large majorité (1 seule abstention) lors de sa séance du 18 décembre 2019. Enfin lors de sa séance du 17 décembre 2020, il a émis, là encore, à une très large majorité (1 voix contre) un avis favorable à la demande d'installation et d'exploitation d'un parc éolien par la Sté ENERGIES CHATEAU-GARNIER (WPD).

Ce projet éolien a donc fait preuve d'un large consensus au cours de 3 mandats successifs et les dernières élections ne l'ont pas démenti. Il a fait également l'objet d'informations régulières par différents moyens de communication et différentes réunions du COFIL (auxquelles un opposant aux éoliennes a participé) ont permis d'échanger en toute transparence avec le porteur de projets et de proposer des mesures compensatoires.

Pourquoi être favorable à ce projet ?

Tout d'abord parce que c'est un **enjeu national majeur** comme vu précédemment. La France produit par l'énergie éolienne que 6.2 % de son mix énergétique et se situe au 4^{ème} rang européen loin derrière l'Allemagne (20.4 % en 2018), le Royaume-Uni et l'Espagne. Lors de son intervention à l'Assemblée Nationale du 3 décembre 2020, le ministre de la transition écologique, Mme Barbara Pompili, a indiqué clairement l'ambition de la France en ce qui concerne le développement de l'énergie éolienne dans les prochaines années avec une augmentation prévue par la loi de finances de 25 % du budget alloué aux énergies renouvelables avec un objectif de 34 GW produits par l'éolien à l'horizon 2028.

Parce que si, comme toute activité humaine, l'éolien présente des inconvénients indéniables comme, la pollution lumineuse, l'impact visuel et acoustique etc., ses avantages les compensent très largement et des mesures d'accompagnement seront mises en œuvre afin de limiter leurs effets à un niveau acceptable.

Parmi les inquiétudes manifestées par les opposants aux éoliennes, la problématique du démantèlement est récurrente. Ce démantèlement n'est pourtant sans commune mesure avec celui des centrales nucléaires, et son financement est assuré par les provisions fixées par la loi ainsi que ses modalités. Les éoliennes sont démontables en fin de vie et presque totalement recyclables ne laissant pas de polluant sur leur site d'implantation.

Les inquiétudes concernant les impacts sur la vente immobilière, ne paraissent pas non plus fondées et les ventes de logements ont battu un record dans notre commune en 2020 malgré l'implantation du parc éolien des Quatre Vents avec notamment beaucoup d'acheteurs britanniques, pourtant très sensibles à la qualité de leur environnement.

Quant aux problèmes liés à la santé ils semblent marginaux et relèvent le plus souvent de l'infox. On retrouve de tout temps ce style de réaction aux progrès technologiques : aux siècles derniers c'était au moment de l'avènement du train puis de la voiture, plus récemment celui de la téléphonie mobile, aujourd'hui celui des compteurs Linky et la 5G.

Projet éolien des brandes communales de Château-Garnier

Parce qu'enfin **ses retombés économiques sont loin d'être négligeables** :

3.6 M€ directement investis sur le territoire (génie civil, bureaux d'études...) soit 20% de l'investissements

Des retombées économiques et fiscales tant au niveau départemental et communautaire que communal.

Au niveau de notre Commune, grâce en partie au fait qu'elle soit propriétaire du foncier, c'est chaque année :

19600 € de retombées fiscales

29000 € minimum de revenus liés au foncier (en tenant compte que les revenus sont partagés avec les exploitants).

Soit environ 49000€ par an.

Ces revenus permettraient à notre commune de faire face d'une manière sereine aux investissements indispensables au bien-être et au cadre de vie des Castelnarriérois (maintien de l'école, aménagement de la Place de l'Europe réhabilitation des bâtiments communaux, du Bar Hôtel-Restaurant, travaux d'accessibilité...) sans augmentation d'impôts.

Il faut également tenir compte des **mesures d'accompagnement à hauteur de 115000 €** avec notamment :

La mise en valeur de la Place de l'Europe

La mise en valeur de l'aire de loisirs

L'enfouissement des réseaux sur un tronçon de la rue de l'Arboretum

Créations de sentiers thématiques de randonnées.

Plantations d'arbres et de haies.

En conclusion, en tant que citoyen conscient des problèmes environnementaux et d'indépendances énergétiques de notre pays tout, comme la large majorité des français qui sont favorables à l'éolien (82 % selon Mme Pompili) et en tant que maire au fait des réalités économiques de notre commune nous considérons que ce projet est une véritable opportunité économique compte-tenu du contexte actuel et du désengagement de l'Etat au niveau des dotations. Considérant enfin que l'intérêt général prime sur l'intérêt particulier **je déclare être favorable à ce projet de création et d'exploitation de 3 éoliennes et d'un point de livraison sur la commune de Château-Garnier.**

Vous assurant Mme la commissaire enquêteur, de ma considération distinguée,

F. Audoux

Maire de Château-Garnier »

La téléphonie mobile et la fibre optique

La téléphonie mobile

Tout d'abord je tiens à remercier M. Fabien Guérin, Responsable du pôle Aménagement Numérique du Département de la Vienne, pour la mise à disposition de documents ayant permis d'élaborer cet article

Depuis quelques mois nous sommes correctement servis par la 4G grâce à notre antenne mutualisée même si tout n'est parfait dans tous les points de la commune. La prochaine mise en service de l'antenne de Joussé devrait améliorer la situation pour certains d'entre nous. Pour ceux qui ont la chance d'avoir un bon accès internet, n'oubliez pas, quand votre appareil vous le permet, de le régler pour les appels wifi.

Si on se réfère à la carte ci-dessous notre commune paraît théoriquement correctement desservie par la 4G, notamment par Bouygues.

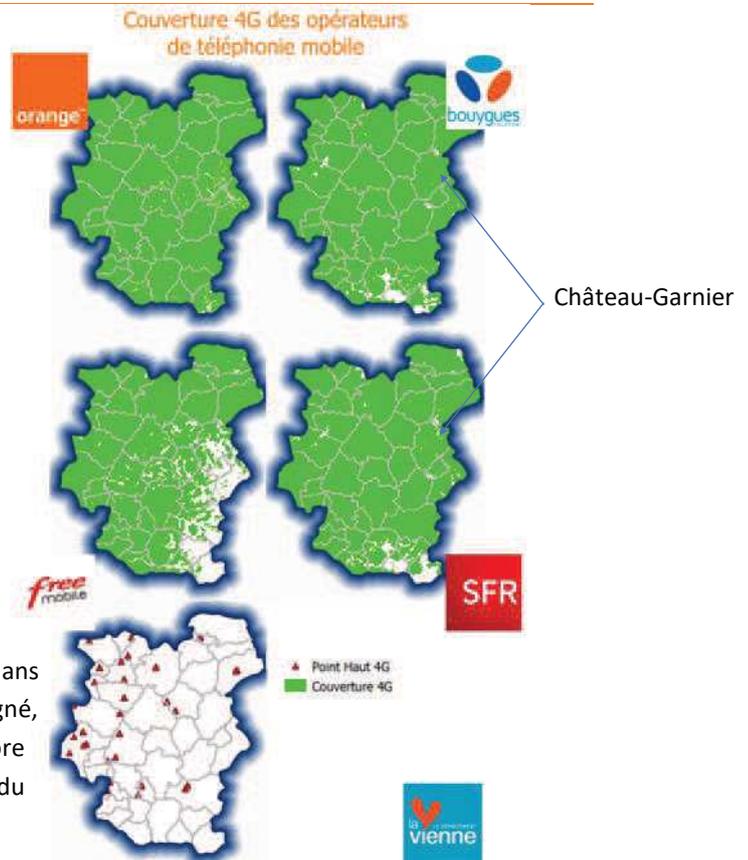
De nouveaux relais téléphoniques devraient être édifiés dans un proche avenir, notamment sur Chapelle-Bâton et Savigné, mais sachant la lenteur du processus il va falloir être encore patient pour avoir un maillage correct de notre territoire du Civraisien en Poitou.

Pour la 5G seul Free montre un certain dynamisme pour son déploiement et, entre autres, les relais de Gençay et St Secondin émettent en 5G.

La 5G permet des débits multipliés par 10 alors que les délais de transmission sont, eux, divisés par 10 pour une moindre consommation.

Toutefois cette technologie est encore jeune et les appareils pouvant correctement en tirer avantage sont encore peu nombreux et ses usages sont encore très spécifiques. L'introduction des fonctionnalités sera progressive. Elle évitera dans un 1^{er} temps la saturation des réseaux 4G puis ouvrira la voie aux innovations permettant progressivement de connecter un nombre importants d'objets avec une utilité très concrète comme le développement de la télémédecine mais aussi dans le domaine de l'agriculture, du transport, de l'industrie et de la sécurité.

Il va falloir être très patient pour avoir une couverture correcte en 5G sur notre territoire. Toutefois, la couverture globale en téléphonie mobile va certainement être nettement améliorée, chaque opérateur ayant l'obligation d'installer



600 à 800 nouveaux sites par an dans les zones de mauvaises couvertures (zones blanches ou grises) dans le cadre du New Deal Mobile conclu entre l'Etat et les opérateurs en 2018.

Cet accord prévoyait également le passage à la 4G de la quasi-totalité (99%) du réseau existant.

Bon à savoir : À partir de **2023**, les premières lignes RTC (le bon vieux téléphone fixe sur le réseau cuivre qui est appelé à disparaître et être remplacé par la fibre) arrêteront de fonctionner. Les personnes concernées seront alors contraintes de basculer vers une technologie IP (donc par le réseau internet) si elles veulent continuer à utiliser un téléphone fixe. Ces basculements se feront par plaques, c'est-à-dire par groupe de communes ou par arrondissement, et s'étaleront **jusqu'en 2030**.

La vie de la Commune

Internet et déploiement de la fibre

Depuis l'opticalisation de notre NRA (Nœud de Raccordement Analogique) mi-janvier 2017 notre commune est correctement desservie par internet, certains d'entre nous ayant même l'accès à un débit plus important avec le VDSL (il convient d'être à moins de 1 km du NRA). Pour ceux pour qui ce n'est malheureusement pas le cas il reste la box 4G (à condition d'avoir un relais à proximité) ou le satellite (une aide à l'installation peut être apportée par le département).

Le confinement dû à la Covid 19 a vu exploser les besoins en internet notamment pour le télé travail, la visio-conférence... Dans de très nombreux cas la qualité du réseau internet est apparue insuffisante pour un usage intensif.

Cette situation va s'améliorer très nettement dans un très proche avenir avec l'arrivée de la fibre.

En effet le département a initié depuis 2019 un plan de déploiement de la fibre porté par son Schéma d'Aménagement Numérique (SDAN) en 2 temps :

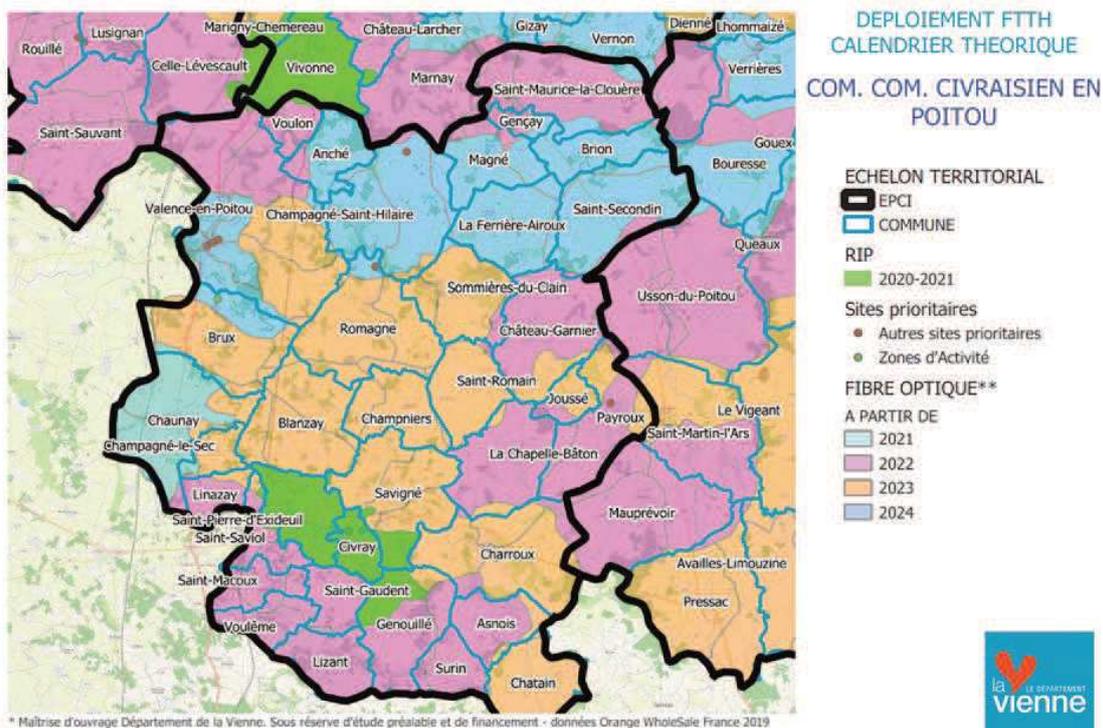
1ère étape (2019-2012) portée par Vienne Numérique émanation du département :

Raccordement de 10 communes les plus densément peuplées dont Civray et St Pierre d'Exideuil et de 142 sites prioritaires.

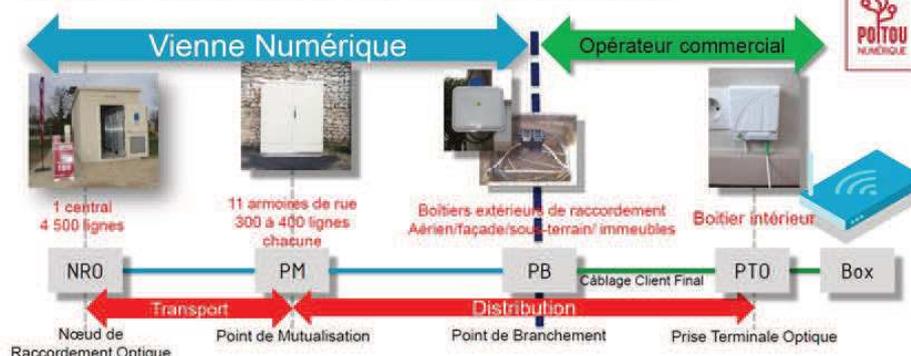
Parallèlement des montées en débit sur le réseau cuivre ont été effectuées.

2ème étape : pour donner un coup d'accélérateur au développement de la fibre optique dans les territoires plus ruraux les départements de la Vienne et des Deux sèvres, Orange et l'Etat ont signé une convention où Orange s'engage à mettre en service 193342 prises en fibres optiques sur ses fonds propres d'ici 2025.

Comme vous pourrez le constater sur la carte ci-dessous, Château-Garnier devrait être raccordé à la fibre dès 2022 et sera desservi par Le Nœud de Raccordement Optique (NRO) situé à Joussé ce qui est plutôt une bonne nouvelle !



La fibre: comment arrive-t-elle chez vous?



Le point sur la voirie

La Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (CCCP) attribue, pour les 3 ans à venir, une dotation annuelle d'investissement pour la voirie communale de 31 601€ TTC soit 26 334HT de laquelle il convient de déduire 2,3% de maîtrise d'œuvre soit 606 HT. À celle-ci s'ajoute une enveloppe de fonctionnement de 5 266 HT pour les petites réparations. Un fonds de concours peut être apporté en complément si besoin par la commune pour des travaux plus importants.

Pour l'année 2019 les travaux ont été réalisés tardivement (novembre 2019) à savoir les réfections :

- De la route de Peu blanc
- D'une portion de la route de Chez Linet, La Gadelière et Maisonneau.

Le programme 2020 réalisé en juin et juillet a permis de réaliser :

- Un reprofilage de la route de Toussac / Chez Pelle-

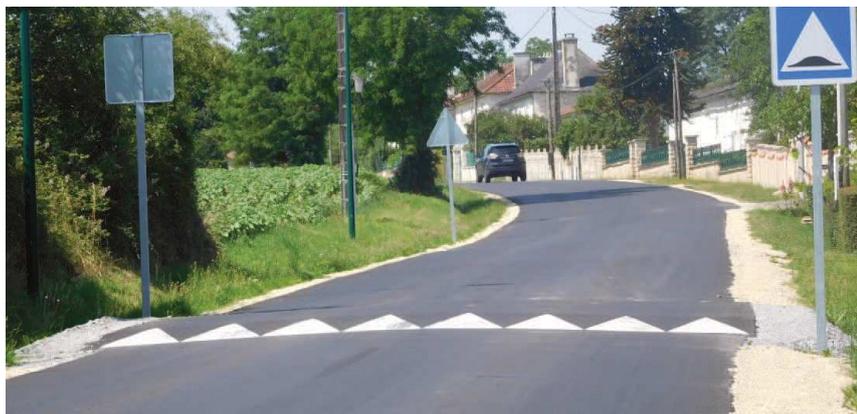
grin en partie ainsi que la route des Petites Forges (reprofilage + bicouche).

- Quelques travaux d'hydraulique à Chez le Brun.

Pour 2021, la commission nouvellement installée a répertorié les secteurs qui lui semblaient les plus urgents à traiter.

- La route du Brizard fait partie des urgences.
- Les routes de Chez le Brun, Lallier, Toussac, La Gadelière, Maisonneau, ainsi que la route de La Chapelle-Bâton sont des axes à traiter plus ou moins rapidement.

En matière de sécurité, suite à différentes plaintes pour excès de vitesse dans notre bourg, 4 plateaux ont été réalisés en 2020 : route de Gençay, route de Sommières, route d'Usson et face à l'école. Deux autres plateaux vont prendre place dans les mois qui viennent, un sur la route de Saint Secondin et un dans le Bas Bourg après le pont à la place des coussins berlinois.



Principaux travaux et investissements 2020

Malgré à toutes les contraintes liées à la pandémie, les employés communaux ont, dans ce contexte difficile et anxiogène, fait un travail remarquable et tout a été fait pour entretenir au mieux notre commune.

Que ce soit pour l'entretien des espaces verts, de la voirie, du matériel et des bâtiments communaux, nous avons la chance d'avoir des employés talentueux et très impliqués. Une de leur dernière réalisation devrait satisfaire les utilisateurs de la Salle des Fêtes : ils ont complètement refait le bar dans le cadre de sa mise en conformité handicapé et c'est particulièrement réussi.

Ils ont également réalisé la rénovation de la buvette du stade et effectué les installations de nouveaux lavabos

dans la cour d'école pour permettre aux enfants de se laver les mains dans les conditions réglementaires de distanciation. Ils ont participé à la mise en place des mesures liées au Covid 19 en collaboration avec le personnel de l'école qu'il convient également de remercier pour leur implication sans faille dans ces moments particulièrement difficiles. Enfin en collaboration avec Jean-François Licoine, bénévole de la bibliothèque, ils ont réalisé des travaux de réaménagement de cette dernière.

Vous trouverez ci-dessous un tableau retraçant les principales dépenses d'investissement.

Libellé de la dépense	Montant TTC
Mise en sécurité du bourg : Panneaux et 3 plateaux ralentisseurs	21 662.00 €
Tableau interactif école	2 107.00 €
Lave-vaisselle cantine	2 659.00 €
Jeu de la cour maternelle (réalisé fin 2019)	7 956.00 €
Dépenses diverses liées à la future Maison des Services de Proximité	8 564.00 €
Vitraux église	20 185.00 €
Etude Golf	3 500.00 €
Etude Appel à Projet Centre Bourg	17 748.00 €
Parking rue Alfred Bouchard	13 131.00 €

Pour information, les montants sont TTC et nous récupérons la TVA (FCTVA). Pour certains travaux nous avons et nous allons toucher des subventions qui seront détaillées dans le prochain bulletin lorsque le compte administratif aura été approuvé.



Bar de la salle des anciennes halles

Le projet golf

Début 2020, M. Laurent Duffourc a présenté le projet de golf à Château-Garnier à M. Belin, alors président du Conseil Départemental, M. Jean-Olivier Geoffroy président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et divers élus. Tous les participants ont reconnu l'intérêt structurant pour notre Sud Vienne de ce projet. Outre son intérêt sportif, il présente une importance économique et touristique indéniable. En conclusion de cette réunion, M. Belin a indiqué que le département aiderait financièrement ce projet mais que c'était à la Communauté de Communes d'en assurer la maîtrise d'œuvre.

Fort de cette reconnaissance de l'intérêt de ce projet, M. Duffourc a finalisé son étude et rédigé une synthèse qui a été transmise à la Communauté de Communes.

Il n'aura échappé à personne que le renouvellement des conseils municipaux a été fortement perturbé par la pandémie de Covid 19 et en conséquence l'installation du nouveau Conseil Municipal n'a eu lieu que le 16 juillet 2020 et la mise en ordre de marche des instances susceptibles d'étudier ce dossier a pris beaucoup de retard. Le dimanche 11 octobre le projet a été présenté par M. Duffourc à des élus de la Communauté de Communes dont les nouveaux vice-présidents chargés des sports et

affaires culturelles, de l'économie du tourisme ainsi que des conseillers départementaux, Mme Lydie Noireault et M. François Bock. Le président de la Communauté de Communes pris par d'autres obligations s'est excusé. Après la présentation une visite sur le terrain a été effectuée. Les participants ont été enthousiasmés par le projet et ont souhaité que la Communauté de Communes l'étudie plus profondément.

Mais depuis l'étude de ce projet par la Communauté de Communes semble au point mort. S'il est vrai qu'aux vues de la situation actuelles il y a des urgences à traiter et d'autres priorités, cette situation nous préoccupe et nous avons interpellé le président de la Communauté de Communes à ce sujet. Il nous a confirmé oralement son intérêt pour le projet et il a déclaré lors de la dernière réunion du bureau des maires de l'année vouloir l'étudier en concertation avec le Conseil Départemental.

Nous espérons avoir des réponses claires pour l'avenir de ce concept innovant du parcours golfique à Château-Garnier en espérant que les élections départementales ne vont pas renvoyer aux calendes grecques les prises de décision (abandon ou réalisation) le concernant.

Rapport d'étude de faisabilité

L'étude préalable de faisabilité et de conception du pré-programme intercommunal a été menée de novembre 2019 à fin juillet 2020, perturbée et ralentie par la crise sanitaire.

Le Chargé d'Étude s'est efforcé de répondre à un besoin de vision globale et de discernement exprimé par le Maître d'ouvrage et par ses partenaires principaux, la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et le Département de la Vienne.

◆ LES CONTENUS CHRONOLOGIQUES :

- À partir de l'écoute des acteurs consultés et de la lecture des documents transmis, une approche critique du projet initial, des divers scénarios et des contenus d'information diffusés depuis l'origine du projet en 2017.
- L'analyse marketing associée aux orientations possibles de l'équipement golfique intégré au plateau multi-loisirs de plein air à Château-Garnier. Cette partie comprend une présentation détaillée des 10 principales composantes stratégiques et structurelles du projet global.
- Le plan de ce projet golfique baptisé «**PITCH & GOLF**» comportant 4 zones et 5 parcours de jeu complémentaires justifiant l'offre de golf de proximité pour tous. Ce plan est intégré au schéma fonctionnel de la base de loisirs avec ses futurs bâtiments d'accueil et de convivialité, baptisée «**STATION GOLF & NATURE**» du Civraisien-en-Poitou.
- La validation de la conformité a priori du site d'implantation et l'énoncé des conditions techniques de la réalisation du pré-programme en prenant en compte son environnement, le règlement du PLUI, les réglementations administratives en particulier la «Loi sur l'eau» afin d'obtenir, dans les meilleurs délais et par la procédure la plus simple, toutes les autorisations nécessaires.
- L'analyse de la zone de chalandise de cet équipement ; une grille tarifaire pour les activités golf, pêche, camping, consommations bar/restaurant. - Le prévisionnel d'exploitation sur 4 ans de l'équipement global ; le prévisionnel d'investissement initial global.
- Les perspectives de financement et les divers modes d'exploitation à envisager.
- Le pré-programme fonctionnel des équipements (aménagements golfiques et autres activités) et le pré-programme fonctionnel des bâtiments de la STATION GOLF & NATURE.
- La définition des phases d'étude de conception et de programmation à suivre si la décision de faire est prise par le futur Maître d'ouvrage sur la base de ce pré-programme.

La vie de la Commune

Le projet golf (Suite)

Projet du PITCH & GOLF Intercommunal de Château-Garnier au cœur de la STATION GOLF & NATURE du Civraisien-en-Poitou



Superficie estimative des équipements du projet golfique : 10 ha répartis sur une aire de 22 ha dont 6,5 ha réservés à l'éco-pastoralisme et 5,5 ha déjà aménagés dans le cadre des activités de loisir indépendantes du golf.

Le fleurissement

Comme tous les ans nous essayons de fleurir au mieux le monument aux morts notamment, ainsi que les ponts, les jardinières suspendues et les bacs de-ci de-là. Depuis quelques années la sécheresse complique l'entretien, mais le personnel y apporte toute l'attention nécessaire avec l'arrosage et engrais permettant aux plants un bon développement, tout ceci dans un cadre très raisonné (pas de produits phytosanitaires).

Nos fournisseurs pour l'achat des plants sont les horticulteurs CAILLAUD de Savigné et AGRIFLOR de L'Isle Jourdain.

Le montant des factures s'élève à 964,51 €



Les illuminations

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les rues scintillent de lumières, ce qui est très apprécié de tous. Sur cette année 2020, ces illuminations ont été réalisées avec nos stocks de guirlandes et motifs, sapins lumineux sur la place et autres, tel qu'au Monument avec le « Père Noël en bois » et les sapins en bois fabriqués par Antoine et Thierry.

Une facture de DECOLUM d'un montant de 786,24 € a été réglée pour l'entretien des motifs lumineux.

Nous avons prévu d'illuminer le lotissement du Bois de la Barrière avec 4 points lumineux. Le confinement est venu perturber la formation du nouveau conseil et ces achats ont été reportés à 2021.

La décoration des rues et ponts, suite au dernier confine-

ment a été difficile. Nous ne pouvions pas nous réunir pour les préparations des branches et les poser



Le CCAS

C'est avec regret, que compte-tenu des contraintes liées au confinement nous n'avons pas pu réunir nos aînés pour le traditionnel repas de fin d'année où tout le monde pouvait partager un moment de convivialité et avait grand plaisir à se retrouver.

En conséquence un colis a été distribué à toutes les personnes de plus de 70 ans.



La vie de la Commune

[Cérémonie du 11 novembre]

La cérémonie s'est déroulée dans le strict respect des consignes préfectorales. Outre le maire et les deux porte-drapeaux, 2 membres l'UNC-AFN ainsi que son président participaient à ce moment de recueillement.

Une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts

Après la sonnerie du « Cessez le feu » et l'ouverture des bans, le message de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès du ministre des armées, a été lu par le maire.

La lecture du nom des 20 militaires tombés au champ d'honneur a été suivie par une minute de silence lors de la sonnerie « Aux Morts », puis par l'hymne national.

Après avoir écouté l'Hymne Européen le maire a salué les porte-drapeaux en respectant les gestes barrières et remercié les participants.

En l'absence de la chorale et de la clique, les sonneries et les chants ont été diffusés grâce à la sonorisation mise à notre disposition par le président du comité des fêtes. Nous l'en remercions vivement ainsi que Christian DEVERGE qui a assuré la gestion technique.



Voici le message de Mme Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants qui a été lu lors de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918, dans des conditions particulières liées à la pandémie de Covid-19, le mercredi 11 novembre 2020.

« C'était il y a un siècle.

Ce 10 novembre 1920, la Grande Guerre est achevée depuis deux ans. Dans la citadelle de Verdun, Auguste Thin, soldat de deuxième classe et pupille de la Nation, dépose un bouquet d'œillets blancs et rouges sur le cercueil d'un soldat.

Un parmi tous les combattants des Flandres, de l'Artois, de la Somme, du Chemin-des-Dames, de Lorraine, de la

Meuse... Un de ces braves ! Un des poilus qui participa à une interminable guerre. Un de ces Français qui œuvra à la tâche incommensurable de la Victoire.

Un parmi des milliers qui est devenu le Soldat inconnu.

Le 11 novembre 1920, le peuple de France l'accompagne solennellement sous les voûtes de l'Arc de Triomphe. La patrie, reconnaissante et unanime, s'incline respectueusement devant son cercueil, en saluant la mémoire de tous les soldats morts sous le drapeau tricolore.

Quelques mois plus tard, il était inhumé. Depuis 1923, la Flamme du Souvenir veille, nuit et jour, sur la tombe.

Chaque soir, elle est ravivée pour que jamais ne s'éteigne la mémoire. La sépulture du Soldat inconnu est devenue le lieu du recueillement national et le tombeau symbolique de tous ceux qui donnent leur vie pour la France. Cet anonyme représente chacun de nos morts et tous nos morts en même temps.

Cette mémoire vit également dans chacune de nos communes, dans chaque ville et village de France, dans chacun de nos monuments aux morts, dans chacun des cimetières, dans nos mémoires familiales. Elle vit dans l'œuvre de Maurice Genevoix qui entre aujourd'hui au Panthéon. Le Président de la République l'a souhaité en l'honneur du peuple de 14-18.

Maurice Genevoix n'entre pas seul dans le temple de la Nation. Il y entre en soldat des Eparges, en écrivain et en porte-étendard de « Ceux de 14 ». Il y entre avec ses millions de frères d'armes, ceux dont il a immortalisé le souvenir, l'héroïsme et les souffrances. Il y entre avec toute la société, de la première ligne à l'arrière, mobilisée face à l'adversité et qui a tenu avec une admirable endurance. 8 millions de soldats combattirent sous les couleurs de notre drapeau, aucun d'entre eux ne revint totalement indemne. Des centaines de milliers furent blessés dans leur chair comme dans leur âme. 1 400 000 tombèrent au champs d'honneur.

Nous ne les oublions pas. Inlassablement, nous les honorons.

Chaque 11 novembre, la Nation rend également un hommage solennel à tous les morts pour la France, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui. Chaque année, nous rappelons leur nom.

Chaque 11 novembre est un moment d'unité nationale et de cohésion autour de ceux qui donnent leur vie pour la France, de ceux qui la servent avec dévouement et courage. En ces instants, au souvenir des événements passés et aux prises avec les épreuves de notre temps, nous nous rappelons que c'est tout un peuple, uni et solidaire, qui fit la guerre, qui la supporta et en triompha ».

Liste des morts pour la France depuis le 11 novembre 2019

- ◆ Chef de bataillon Clément FRISON-ROCHE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC) ; mort pour la France ;
- ◆ Chef de bataillon Benjamin GIREUD, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC) ; mort pour la France ;
- ◆ Chef d'escadrons Nicolas MÉGARD 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC) ; mort pour la France ;
- ◆ Capitaine Pierre-Emmanuel BOCKEL, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC) ; mort pour la France ;
- ◆ Capitaine Alex MORISSE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC) ; mort pour la France ;
- ◆ Major Julien CARETTE, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC) ; mort pour la France ;
- ◆ Maréchal des logis Romain SALLES DE SAINT-PAUL, 5e régiment d'hélicoptères de combat (5e RHC) ; mort pour la France ;
- ◆ Chef d'escadrons Romain CHOMEL de JARNIEU, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;
- ◆ Adjudant Alexandre PROTIN, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;
- ◆ Maréchal des logis-chef Valentin DUVAL, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;
- ◆ Maréchal des logis chef Antoine SERRE, 4e régiment de chasseurs (4e RCH), mort pour la France ;
- ◆ Adjudant Jérémy LEUSIE, 93e régiments d'artillerie de montagne (93 e RAM), mort pour la France ;
- ◆ Adjudant Andreï JOUK, 2e régiment étranger de génie (2e REG), mort pour la France ;
- ◆ Caporal-chef Volodymyr RYBONTCHOUK, 1er régiment étranger de génie (1er REG), mort pour la France ;
- ◆ Brigadier-chef Dmytro MARTYNYOUK, 1er régiment étranger de cavalerie (1er REC), mort pour la France ;
- ◆ Brigadier Kévin CLÉMENT, 1er régiment étranger de cavalerie (1er REC), mort pour la France ;
- ◆ Brigadier Tojohasina RAZAFINTSALAMA, 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), mort pour la France ;
- ◆ Maréchal de logis Andy FILA, 14e régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste (14e RISLP), mort pour la France ;
- ◆ Maréchal des logis S.T, 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), mort pour la France ;
- ◆ Brigadier Arnaud VOLPE (prononcer VOLPÉ), 1er régiment de hussards parachutistes (1er RHP), mort pour la France.

[Cérémonie du 5 décembre 2020]

Depuis 2003, le 5 décembre de chaque année honore les « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. Cette cérémonie est l'occasion de rendre hommage aux soldats et civils morts pour la France durant ces conflits, mais également aux rapatriés et anciens supplétifs.

La cérémonie du 5 décembre s'est déroulée de nouveau sans public, mais en présence, comme pour le 11 novembre, de M. le maire, des deux porte-drapeaux, de 2 membres l'UNC-AFN ainsi que son président.

Voici le message de la ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants qui a été lu lors de la commémoration.

« En cette journée nationale, la République renouvelle solennellement son hommage aux « morts pour la France » de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie. La nation se souvient de toutes les victimes, civiles comme militaires, de ce conflit qui brisa tant de destins et généra tant de violences.

Il y a 60 ans, une guerre, longtemps niée, entraînait dans sa septième année. Des soldats de métiers, des centaines de milliers de jeunes hommes appelés ou rappelés sous les drapeaux et des membres des forces supplétives combattaient pour la France sur le territoire algérien.

De 1952 à 1962, en Algérie, au Maroc et en Tunisie, près de deux millions d'hommes ont servi nos armes. 70 000 ont été blessés, plus de 25 000 sont tombés pour la France. Hier, ils ont combattu avec dévouement pour nos couleurs, aujourd'hui, ils reposent dans la mémoire nationale.

La vie de la Commune

[Cérémonie du 5 décembre 2020 (suite)]

C'est à toute cette génération, celle qui a eu « 20 ans dans les Aurès » que nous consacrons cette journée. A ceux qui y trouvèrent la mort, à ceux qui en revinrent, y ont souffert et en souffrent encore, marqués dans leur chair comme dans leur esprit. Le souvenir de ces mois de service et de guerre est toujours vivace chez nombre d'anciens combattants.

Dans son hommage et dans la reconnaissance de la douleur, la France n'oublie ni les tourments des 2 civils, ni les rapatriés qui ont abandonné un pays qui était le leur, qui était celui de leur cœur et de leurs ancêtres. Elle sait à quel point les exactions commises à leur encontre, au printemps et à l'été 1962 notamment, puis le déracinement constituent encore des plaies vivaces.

Elle sait également le sort des anciens harkis et de leurs familles qui ont subi de terribles représailles ou qui ont été contraints de quitter leur terre natale. Elle pense aussi à ces hommes et à ces femmes, civils et militaires, dont la trace a été perdue.

Les armes se sont tues depuis 58 ans. Cette période occupe dans notre histoire et dans notre mémoire nationale une place

toute particulière. L'histoire de la guerre d'Algérie est celle d'une déchirure, d'une blessure non-cicatrisée, de drames familiaux, personnels et même intimes, d'un enchevêtrement de destins bousculés parfois brisés.

Parce que cette histoire est complexe, sa mémoire est plurielle. Parce que cette histoire est la nôtre, il est nécessaire de continuer son enseignement et de permettre sa juste compréhension. Parce que ces mémoires sont essentielles pour la construction de nos identités et pour notre cohésion nationale, sa transmission aux jeunes générations doit se poursuivre de manière apaisée.

Se souvenir, témoigner, raconter, expliquer, partager, en sont les maîtres mots. C'est aussi ce que nous faisons en cette journée nationale. »

Geneviève Darrieussecq,

Ministre déléguée auprès de la ministre des

Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants



[La communauté de communes]



**CIVRAISIEN
EN POITOU**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Créée depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes du Civraisien est le résultat de la fusion entre les anciennes Communautés de Communes du Pays Gencéen, des Pays Civraisien en Charlois et de la Région de Couhé. Elle regroupe 36 communes et compte 27 555 habitants.

La Collectivité s'appuie sur les compétences de ses 102 agents pour répondre au mieux aux demandes des territoires et a opté pour une organisation en 6 pôles de compétences coordonnés par une direction générale des services et des ressources humaines (services à la population, ressources humaines, technique, Finances/Affaires juridiques, Aménagement et attractivité).

L'ensemble des élus et du personnel mettent en œuvre les compétences qui sont attribuées statutairement à la collectivité, afin de construire des actions d'intérêt communautaire.

Suites aux élections des 15 mars et 28 juin 2020, 59 conseillers communautaires des 36 communes ont été élu pour former une nouvelle gouvernance de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

Le 16 juillet 2020, ils se sont réunis pour élire le Président, 15 vices-présidents et 8 délégués

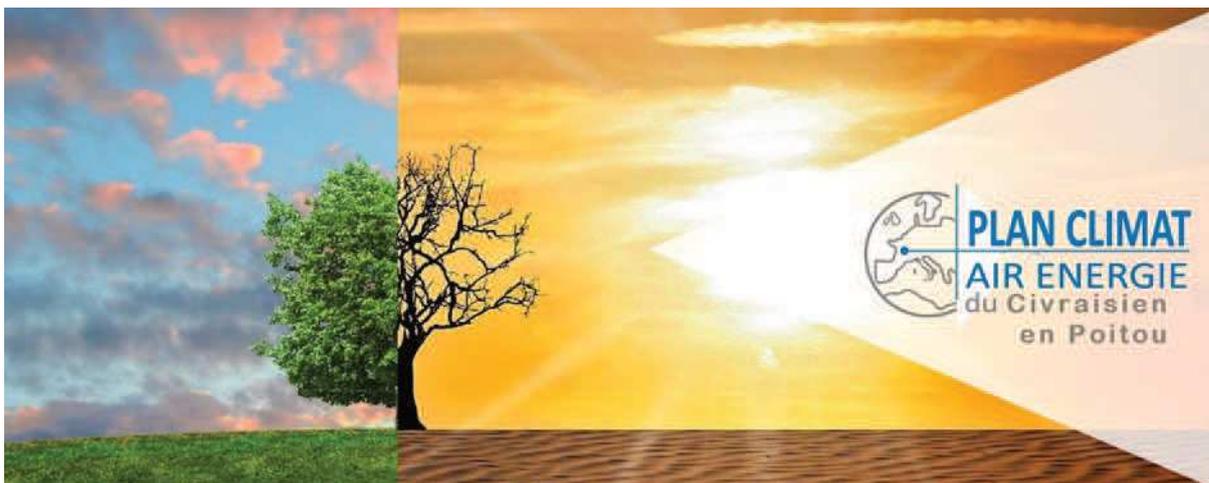
Président	Jean-Olivier Geoffroy
1er vice-président	Rémy Coopman
2ème vice-président	Vincent Béguier
3ème vice-président	Pacal Lecamp
4ème vice-présidente	Lydie Noirault
5ème vice-président	François Bock
6ème vice-président	Guy Sauvaitre
7ème vice-président	Frédéric Texier
8ème vice-président	Jean-Michel Mercier
9ème vice-présidente	Claudie Mémin
10ème vice-présidente	Martine Mousserion
11ème vice-présidente	Sylvie Coquilleau
12ème vice-présidente	Murielle Phelippon
13ème vice-président	Philippe Bellin
14ème vice-présidente	Roselyne Texède
15ème vice-président	Jacques Augris
1er délégué	Roland Thévenet
2ème déléguée	Josette Colas
3ème déléguée	Isabelle Surreaux
4ème délégué	Roland Latu
5ème délégué	François Audoux
6ème délégué	Thierry Neel
7ème délégué	Jean-Pierre Bernard
8ème déléguée	Françoise Dupuy

La vie intercommunale

[Plan Climat Air Energie Territorial (2021-2025)]

Que pouvons-nous faire pour le climat ?

La COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CIVRAISIEN en POITOU lance son
1^{er} PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (2021-2025)



Le changement climatique, le défi majeur de nos sociétés !

Bien qu'il participe aux conditions de la vie sur Terre, assurant une température moyenne de 15°C sur notre planète, l'effet de serre suscite aujourd'hui quelques inquiétudes.

Phénomène naturel depuis la nuit des temps, son équilibre est de plus en plus perturbé par les activités humaines. Le réchauffement climatique conjugué à l'épuisement des ressources énergétiques fossiles, sur lesquelles se base le fonctionnement du monde actuel, mettent en évidence l'urgence de changer nos modes de vie.

Aujourd'hui, il est capital de produire et de consommer différemment.

Mais comment y parvenir ?

Bien évidemment les actions vers les plus gros émetteurs de Gaz à effets de Serre (GES) sont prioritaires, production d'énergie, industrie et transport.

Mais chacun d'entre nous peut être acteur au quotidien par des gestes simples. Les petits ruisseaux font les grandes rivières.

La communauté de commune du Civraisien en Poitou souhaite mener une politique climatique et énergétique locale forte, par la mise en place de son 1er Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Qu'est-ce qu'un PCAET:

Il s'agit d'un document de planification d'actions optimisant l'avenir climatique et énergétique du territoire.

SES PRINCIPAUX OBJECTIFS SONT :

- l'atténuation du changement climatique en limitant les émissions de gaz à effet de serre ;
l'adaptation de notre territoire aux effets du changement climatique en construisant ensemble la feuille de route qui permettra de tendre vers une société et une économie « décarbonées » en privilégiant le développement des énergies renouvelables.

Un certain nombre d'actions composent le PCAET. Elles doivent permettre d'atteindre les objectifs de la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 18 août 2015, en travaillant autour de 5 axes stratégiques majeurs :

AXE 1 - VIVRE ET TRAVAILLER DANS DES BÂTIMENTS SAINS ET ÉCONOMES : Réduire les consommations du résidentiel et du secteur économique / Décarboner les consommations (Changer les sources d'énergies)

AXE 2 - UTILISER NOS RESSOURCES RENOUVELABLES POUR PRODUIRE ET CONSOMMER LOCALEMENT NOTRE ÉNERGIE : Produire et utiliser localement les énergies renouvelables.

Plan Climat Air Energie Territorial (suite)

AXE 3 - SE DÉPLACER PLUS SOBREMENT SUR NOTRE TERRITOIRE

ET AU-DELÀ : Favoriser et développer les mobilités douces pour tous.

AXE 4 - GÉRER DURABLEMENT LES RESSOURCES NATURELLES DE

NOTRE TERRITOIRE : Conserver le patrimoine naturel du territoire / S'appuyer sur le secteur agricole / Adapter le territoire aux effets du changement climatique

AXE 5 - VERS UN TERRITOIRE ZÉRO-DÉCHET :

Limiter la production de déchets, favoriser le tri des déchets et développer l'économie circulaire

Ce projet est l'affaire de tous

En effet ce plan n'a d'intérêt que s'il atteint ses objectifs. Un seul moyen pour réussir, miser sur la mobilisation de tous.

Pour vous permettre de participer, entrepreneur, bailleur

social, association ou citoyen nous mettons à votre disposition l'ensemble du dossier.

Je participe du 1^{er} Février 2021 au 5 Mars 2021!

Pour la consultation : <http://www.civraisienpoitou.fr/pcaet>
<http://www.civraisienpoitou.fr/la-communaute-de-communes-lance-son-1er-plan-climat-air-energie-territorial-2021-2025>

Pour vos contributions : environnement@civraisienpoitou.fr

Toutes les idées sont les bienvenues pour la réussite du PCAET du Civraisien en Poitou

Elles peuvent porter sur des objectifs que vous souhaiteriez voir adoptés, sur des actions concrètes, sur vos engagements personnels ou sur des initiatives individuelles ou collectives.

CIVRAISIEN EN POITOU

CONCERTATION

et si on agissait ensemble ?

CLIMAT - AIR - ENERGIE

Quel futur pour notre territoire ?

Concertation du Public
du **01** Février au **05** Mars **2021**

*Plan Climat Air Energie Territorial
du Civraisien en Poitou (2021-2026)*

ENQUETE GRAND PUBLIC |
votre avis, vos idées nous intéressent

Dossier en ligne :
projets-environnement.gouv.fr
civraisienpoitou.fr

+ D'INFOS
Communauté de Communes du Civraisien en Poitou - 05.49.87.67.88
www.civraisienpoitou.fr / environnement@civraisienpoitou.fr

Centrale « flotovoltaïque » de Saint Maurice La Clouère

Le 6 octobre 2020 a eu lieu l'inauguration de la première centrale « flotovoltaïque » à Saint Maurice La Clouère dans une ancienne carrière.

En février 2017, les élus s'engagent avec SERGIES et GSM pour la sécurisation de l'ancienne carrière et le développement d'énergies renouvelables.

En février 2018, le projet a été retenu à l'appel d'offres « innovation ».

En novembre 2018, le permis de construire a été obtenu.

Enfin en septembre 2020, la centrale a été mise en service.

La centrale est posée sur une surface d'eau de 4.5 ha pour une surface d'emprise de 3,1 ha. Les panneaux ne doivent pas être trop près des bords de la carrière car le niveau de l'eau peut varier de 4 à 6 m. Les modules au nombre de 8330 sont posés sur des flotteurs.

La centrale a une puissance de 3 MW. L'énergie annuelle produite est de 3570 MWh soit l'équivalence de la consommation électrique de 700 foyers. Elle alimente la commune de Saint Maurice La Clouère.

C'est la première centrale en Nouvelle Aquitaine de ce type et le 2ème projet en France.

L'investissement est de 3.5 M€ avec une durée de vie de 30 ans.



Flotteur



Vue d'ensemble

Les ordures ménagères (Tri sélectif)

2021-2023
Compostage
Tarification
Incitative

Optimisation et Modernisation du Service Déchets Ménagers Territoire du Gencéen



POURQUOI ?...

La Loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) prévoit plusieurs objectifs de prévention des déchets, privilégiant la réduction des déchets et du gaspillage :

- la réduction des déchets ménagers et assimilés (DMA) et le déploiement d'actions de prévention,
- le recyclage de 55% des déchets non dangereux en 2020, et 65% d'ici 2025,
- la valorisation de 70% des déchets du bâtiment et des travaux publics à horizon 2020,
- la réduction de 50% des quantités de déchets mis en décharge d'ici 2025,
- le tri à la source des bio déchets d'ici 2023.



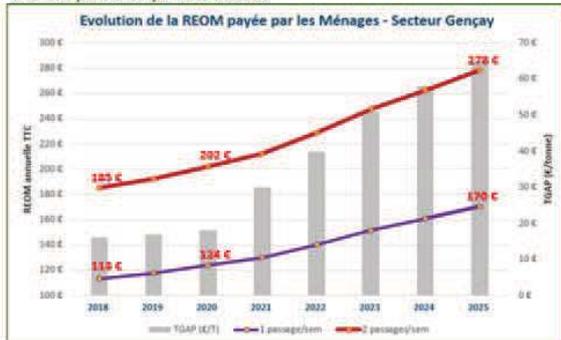
Pour respecter ces engagements, le gouvernement a décidé l'augmentation de la TGAP (taxe payée sur chaque tonne de déchets enfouis : ordures ménagères et tout-venant) à partir de 2019.

La TGAP qui était de 18 €/Tonne enfouie en 2020 sera à 65 €/Tonne enfouie en 2025.

Entre 2020 et 2025, l'augmentation des coûts de traitement pour les ordures ménagères et le tout-venant seront de l'ordre de 100 000 €. Cela aura un fort impact sur la redevance payée par les ménages (REOM).

IMPACT SUR LA REDEVANCE

Une première forte hausse de la TGAP intervient au 1^{er} janvier 2021 : +12 € par tonne enfouie soit une augmentation des coûts de traitement, pour 2021, d'environ 25 000 €. Pour compenser une partie de cette augmentation, une hausse de 5% sera appliquée sur les tarifs 2021 de la redevance ordures ménagères. Nous comptons sur votre sens civique pour limiter les déchets et ainsi compenser en partie le surcoût.



Pour limiter l'impact de la hausse de la TGAP sur la redevance des ménages, plusieurs réflexions ont été menées depuis 2019 afin de diminuer la production et l'enfouissement des déchets et de favoriser le tri et la valorisation :

- une étude d'harmonisation et d'optimisation du service déchets ménagers, intégrant l'étude de la mise en place d'une Tarification Incitative.
- une étude de faisabilité de gestion de proximité des déchets verts et fermentescibles sur le territoire.

2021-2023
Compostage
Tarification
Incitative

Optimisation et Modernisation du Service Déchets Ménagers



Territoire du Gencéen : Un programme ambitieux et innovant pour 2021-2023 ...

"mieux valoriser nos déchets, diminuer l'enfouissement, réduire les dépenses pour compenser la hausse de la Taxe Général sur les Activités Polluantes"

... Développer une gestion de proximité des biodéchets



- Distribution de 1 000 composteurs individuels
- Mise en place de 22 sites de compostage partagés et de 31 sites de compostage en établissements
- Actions de sensibilisations et de formations des usagers
- Gestion différenciée des déchets verts

OBJECTIFS : Valoriser une part de nos déchets en engrais naturel. Diminuer les quantités de déchets enfouis et baisser les coûts d'enfouissement.

... Diminuer la fréquence de collecte des ordures ménagères



OBJECTIFS : Optimiser les passages des bennes à ordures ménagères et réduire les coûts de collecte. Limiter les pollutions et gaz à effet de serre.

... Conteneuriser et déployer la Tarification Incitative

"un nouveau mode de facturation en fonction de la



OBJECTIFS : Augmenter le tri sélectif et les recettes. Diminuer les quantités de déchets enfouis et baisser les coûts d'enfouissement. Favoriser les ménages qui trient leurs déchets.

Information et concertation du public : Présentation dans les conseils municipaux, Réunions publiques d'informations et d'échanges, ...
 Propositions, Renseignements : environnement@civraisienpoitou.fr

La vie intercommunale

[Pluriservices]



PLURISERVICES, association intermédiaire

17, place du Maréchal Leclerc – 86400 CIVRAY

☎ 05 49 87 41 45

Pluriservices est la solution simple et rapide qui vous libère du rôle d'employeur :

- nous recrutons pour vous du personnel compétent
- nous effectuons toutes les démarches administratives

• Vous êtes une Collectivité, une Association, un Agriculteur, ou une Entreprise

Pour les collectivités : Remplacement cantine, Agent d'entretien, Aide cantonnier, remplacement ATSEM...

Pour les associations : Agent d'entretien, divers travaux de bricolage...

Pour les agriculteurs : Aide sur l'exploitation, pansage, traite des animaux, attrapage des volailles...

• Vous êtes un Particulier

Pour les services à la personne :

- ~ Entretien de la maison : ménage, repassage, préparation des repas, couture...
- ~ Espaces verts : tonte, taille de haie, débroussaillage, bûcheronnage, pose de grillage, désherbage, bêchage...
- ~ Garde d'enfants à domicile (de + de 3 ans)
- ~ Divers travaux de bricolage : maçonnerie, peinture, pose placo, plomberie, électricité, montage de meubles...
- ~ Aide aux déménagements



Avantages : 50 % du montant de votre facture acquittée est déductible de vos impôts ou vous donne droit à un crédit d'impôt pour les emplois de ménage, de jardinage et garde d'enfants de + de 3 ans.

Dans le cadre des emplois de ménage et de jardinage, nous acceptons les **CESU préfinancés** par les comités d'entreprise, les mutuelles, les caisses de retraite...

Pour tous renseignements complémentaires et pour toute autre activité, n'hésitez pas à nous contacter. Site internet : www.pluriservices-civray.fr Mail : ai@pluriservices-civray.fr



Agrément n°1 – POI – 137 délivré par l'Etat



[APEF, service à domicile]

NOTRE SERVICE A LA PERSONNE

NOS OBJECTIFS

Répondre aux attentes des familles tout au long de la vie et notamment au maintien à domicile

Créer des emplois de proximité en ruralité

NOS SECTEURS D'INTERVENTION

Cantons de Civray, Couhé, Gençay, Lusignan, Vivonne, La Villegie du Clain, Secteur de Poitiers et CAP (permanence sur Poitiers)



SERVICE EN MODE PRESTATAIRE

Le service prend en charge l'intégralité de l'organisation de la mission.



SERVICE D'AIDE A DOMICILE
UN SERVICE DE PROXIMITE
UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITE



Agrément Qualité n° SAP/ 393426366



Association locale
1200 CH. DE LA FERRASSIÈRE
85100 GENÇAY
Tél : 05 49 53 02 16
APEF@familles-rurales.fr



Association loi 1901
Centre de Management
Familles Rurales

NOTRE SERVICE A LA PERSONNE

NOS ATOUTS

Une stabilité des équipes au domicile (sauf périodes de congés)

Un service à taille humaine

Une équipe de direction compétente et à votre écoute

Des acteurs de terrain aux compétences adaptées à vos besoins

Un accompagnement au domicile de qualité

Une réponse réactive à votre demande

Interventions de 7H00 à 21H00 et astreintes les week-ends




Une équipe administrative investie pour vous aider :

De gauche à droite :

Anne ROYOUX, coordinatrice
Laura VERRI, coordinatrice
Cécile PERALO, Secrétaire de direction
Séverine DEBRAY, Secrétaire-comptable
Véronique GAGNEPAIN, Directrice



NOS SERVICES

Aide à la personne pour les actes quotidiens de la vie,

Soutien à l'autonomie et stimulation

Entretien du logement et du linge

NOS PRESTATIONS

Aide aux personnes âgées

Aide aux personnes handicapées

Garde d'enfants au domicile (+ de 3 ans)

Sorties d'hôpital

Assistance administrative pour le public sourd et malentendant




La vie quotidienne

[ADMR de Gençay



Association ADMR de Gençay

en action pour tous
depuis plus de 65 ans

Devenez salarié à l'ADMR

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil ou encore des qualités d'organisation et d'animation ?
Vous avez le sens de l'entraide et de la chaleur humaine, vous souhaitez trouver un véritable emploi dans un domaine qui allie valeurs humaines et professionnalisme ?



Je souhaite être salarié,
que dois-je faire ?

Envoyez votre CV et lettre de
motivation à l'adresse

recrutement86@fed86.admr.org

Association ADMR de Gençay

📍 1 bis cité de la Roche - 86160 GENÇAY

✉ info.assogencay.fede86@admr.org

☎ 05 49 53 48 28

Mme Marie-Claude CHASSAGNE, Présidente d'Association

☎ 06 82 87 89 94

☎ 05 49 87 87 57



- 6 bénévoles
- 169 clients
- 24 salariés
- 23 213^h d'interventions

Nos gammes de services :

ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP

SERVICES
ET SOINS
DES
SÉNIORS

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

ENTRETIEN
DE LA
MAISON



pour tous, toute la vie, partout

[Energie vienne



SOREGIES, fournisseur d'électricité sur notre commune, vous propose une offre plus attractive que le tarif réglementé, qui vous permet **d'économiser au moins 10 % sur le montant hors taxes de votre facture d'électricité.**

Avec l'offre SOREGIES Idéa, vous conservez tous les avantages de votre contrat actuel, sans intervention sur votre compteur. Le changement d'offre est gratuit et sans engagement. Vous pouvez revenir au tarif actuel à tout moment sans frais sur simple demande.

Pour pouvoir bénéficier dès à présent de l'offre SOREGIES Idéa, vous pouvez contacter SOREGIES au 05.49.44.79.00



**Réduisez votre facture
d'électricité d'au moins 10 %**

avec **SORÉGIÉS idéa**

ELECTRICITE

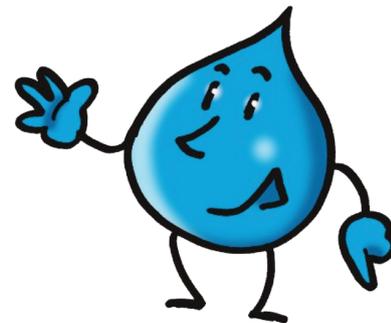


Pour tout savoir de l'eau du robinet

Eaux de Vienne-Siveer est une structure publique qui prend en charge la gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif sur une grande partie du département de la Vienne.

Combien vous coûte votre eau ?

Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lieu d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m³ consommés*. L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.



Combien vous coûte votre eau ?

Depuis 2018, tous les abonnés d'Eaux de Vienne paient leur eau potable au même prix. Quel que soit votre lieu d'habitation, le mètre cube d'eau vous revient à 2,28€ TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m³ consommés*. L'équité entre les abonnés est ainsi assurée.

Et pour les professionnels ?

Des tarifs spécifiques ont été mis en place pour certaines activités agricoles et industrielles. Eaux de Vienne soutient ainsi les agriculteurs pratiquant une agriculture durable en leur proposant un tarif spécifique de vente d'eau. Cela fait partie des nombreuses actions entreprises par votre organisme public pour s'engager dans une démarche de préservation de la qualité de l'eau potable. Plus d'infos sur : eauxdevienne.fr > Accès Usagers > Je suis un professionnel.

* tarif communiqué sur la base de la TVA actuelle à 5,5% et du taux de redevance pollution le plus couramment répandu (soit 60 euros HT d'abonnement et 1,43 € HT/m³).



Pourquoi boire l'eau du robinet ?

L'eau du robinet coûte jusqu'à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille. 80% du coût d'une bouteille d'eau à l'achat est consacré à l'emballage et à la commercialisation.

Eau du robinet : approximativement 0,0022€ le litre.

Eau en bouteille : à partir de 0,17 € le litre.

L'eau du robinet est aussi plus écologique que l'eau en bouteille. La boire permet d'économiser

environ 10 kg de déchets d'emballage par an et par personne. Disponible 24 h sur 24, au domicile des usagers, elle ne nécessite pas de transport motorisé.

Maîtriser votre consommation d'eau

Chacun peut, à son niveau, faire évoluer ses habitudes de consommation d'eau afin de ne pas la gaspiller.

Quand on voit les périodes de sécheresse que l'on connaît à répétition, adopter de bons réflexes, c'est participer à la préservation d'un bien irremplaçable, l'eau.

Voici quelques conseils utiles :

Dans la cuisine, nettoyer vos légumes dans une bassine et réutiliser cette eau pour arroser les plantes.

Dans la salle de bain, fermer les robinets pendant le nettoyage des mains et le brossage des dents.

Supprimer rapidement vos fuites d'eau : un robinet qui goutte, c'est 100 litres d'eau perdus par jour. Une chasse d'eau qui fuit, c'est 1 000 litres d'eau perdus quotidiennement !

Pour en savoir plus, rendez-vous sur eauxdevienne.fr > Espace Environnement > La production de l'eau du robinet > Eco gestes.

Abonnez-vous également à la page Facebook d'Eaux de Vienne et à sa chaîne vidéo You Tube pour avoir accès aux actualités de votre syndicat d'eau et à des conseils pratiques.

[La fin de la taxe d'habitation]

80% des redevables imposés à la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale n'en paient plus en 2020. **La suppression totale pour tous les foyers imposés au titre de leur résidence principale à compter de 2023, remise en cause en raison de la crise du coronavirus, est finalement maintenue.**

Soit un gain moyen de 600 euros par foyer. "6,8 millions de remboursements ont été effectués par virement les 6 et 7 octobre pour un montant total de 1,5 milliard euros", précise Bercy dans un communiqué de presse.

Quid des autres, **les 20% de foyers les plus aisés ? Ils devront attendre 2023 pour être totalement exonérés mais bénéficieront dès cette année d'un dégrèvement d'un tiers du montant** à payer dès cette année, car la suppression de la taxe d'habitation pour tous à compter de 2023 aura bien lieu.

On ne peut toutefois pas parler d'une suppression totale de taxe d'habitation pour tous. D'abord, parce que **la réforme de la taxe d'habitation ne concerne pas celles qui sont établies au titre d'une résidence secondaire**. Non seulement les redevables concernés doivent encore les acquitter d'ici à 2023, mais ils en seront encore redevables même après cette date, **la suppression de la taxe d'habitation ne portant que sur celles établies au titre d'une résidence principale**. Les redevables d'une taxe d'habitation établie au titre d'autres locaux meublés ne sont, eux non plus, pas concernés par cette mesure. Idem pour les associations, dont les locaux ne sont pas éligibles à la suppression progressive de la taxe d'habitation.

A noter également que les redevables de l'IFI ne sont pas éligibles au dégrèvement progressif de taxe d'habitation jusqu'en 2023. S'ils sont bel et bien éligibles à la suppression de la taxe d'habitation au titre de leur résidence principale, comme l'ensemble des 20% de foyers les plus aisés, ils devront, en revanche, s'acquitter de la totalité de la taxe jusqu'en 2022.

Qui doit payer la taxe d'habitation : le locataire ou le propriétaire ?

La taxe d'habitation est due par tous, les locataires comme les propriétaires. Sauf cas d'exonération, ces derniers doivent en plus s'acquitter d'une taxe foncière. La taxe d'habitation concerne plus de 30 millions de foyers fiscaux en France, d'après les derniers chiffres publiés par la Direction générale des Finances publiques. Avec la réforme prévue par le gouvernement, ce chiffre s'apprête à chuter drastiquement.

Comment la taxe d'habitation est-elle calculée ?

La taxe d'habitation est calculée annuellement, selon votre situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Cela signifie que si vous avez déménagé au cours de l'année au titre de laquelle l'imposition est établie, c'est sur votre adresse au 1er janvier que sera calculée votre taxe d'habitation. Cette dernière prend en compte la valeur locative nette de l'habitation, c'est-à-dire la valeur locative cadastrale de l'habitation et de ses dépendances après abattements. Le montant de la taxe d'habitation est calculé en multipliant la valeur locative nette par les taux d'imposition déterminés par les collectivités territoriales. Ces derniers sont actualisés chaque année.

La taxe d'habitation dépend-elle des revenus ?

Non, la taxe d'habitation ne dépend pas des revenus, au sens où elle est due par tous les occupants d'un logement au 1er janvier de l'année d'imposition, quel que soit leur niveau de ressources. En revanche, dans la pratique, des exonérations existent et dépendent en partie des revenus du redevable.

[La fin de la taxe d'habitation (Suite)]

Qui est exonéré de taxe d'habitation ?

Une exonération de la taxe d'habitation est ainsi accordée aux personnes qui se trouvent dans l'une, au moins, de ces situations :

être âgé de plus de 60 ans et ne pas avoir été soumis à l'IFI l'année précédente, être veuf et non soumis à l'IFI l'année précédente, être bénéficiaire de l'Asi ou de l'Aspa, être bénéficiaire de l'AAH ou être infirme ou invalide

Ainsi que dans l'une, au moins des situations suivantes : habiter son logement seul, avec son conjoint ou son partenaire de Pacs, avec des individus à charge pour le calcul de l'impôt sur le revenu ou avec des personnes titulaires de l'Aspa ou de l'Asi

Et dont le revenu fiscal de référence l'année précédant celle au titre de laquelle l'imposition est établie ne dépasse pas un certain plafond. Pour 2020, le revenu fiscal de référence de 2019 ne doit pas excéder 11 098 euros pour la première part de quotient familial (12 580 euros pour 1,25 part et 17 025 euros pour deux parts).

En principe, l'exonération de taxe d'habitation en raison des faibles revenus est automatique. Toutefois, la première fois que vous remplissez ces critères, il est possible qu'elle ne soit pas appliquée. Contactez alors le centre des finances publiques de votre domicile. Sont également exonérés de la taxe d'habitation les chambres d'hôtes et gîtes ruraux, à condition qu'ils soient implantés en zone de revitalisation rurale.

Depuis 2017, un autre dispositif permet aux plus de 60 ans ou veufs(ves) sans distinction d'âge ayant perdu le bénéfice de l'une des deux exonérations "âgé(e) de plus de 60 ans" ou "veuf ou veuve" en 2014 de bénéficier de façon pérenne d'une exonération de taxe d'habitation à condition :

Qu'elles ne soient pas redevables de l'IFI au titre de l'année précédente

Qu'elles respectent la condition de cohabitation

Qu'elles affichent un revenu fiscal de référence de l'année précédente qui ne dépasse pas le plafond fixé.

Taxe d'habitation de l'étudiant

Un étudiant doit-il payer la taxe d'habitation ? Les étudiants occupant un logement pour leurs études sont soumis à la taxe d'habitation. Ils en sont néanmoins exonérés s'ils occupent un logement dans une résidence universitaire gérée par le Crous ou par un organisme similaire, ou une chambre meublée dans la maison d'un particulier. Les étudiants qui ne se trouvent pas dans l'une de ces situations peuvent tout de même se voir octroyer des allègements de taxe, en raison de leurs faibles ressources s'ils ont souscrit une déclaration de revenus à leur nom, ou en raison des faibles revenus de leurs parents s'ils sont rattachés au foyer fiscal de ces derniers. Dans ce cas, la démarche revient aux jeunes : ils doivent faire une demande au centre des finances publiques dont l'adresse figure sur leur avis de taxe d'habitation et y joindre l'avis d'imposition sur le revenu de leurs parents.

Taxe d'habitation et colocation

La taxe d'habitation est établie au nom de l'un des occupants du logement et non au nom de tous les colocataires. Il revient donc au destinataire de la taxe d'habitation de s'en acquitter et de percevoir ensuite la part des autres colocataires sur son propre compte bancaire.

Taxe d'habitation sur un logement vacant

Dans certaines communes, les logements vacants font l'objet d'une taxe bien spécifique, la THLV (pour Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants). Sont considérés comme des logements vacants les biens "inhabités et vides de meubles, ou pourvus d'un mobilier insuffisant pour en permettre l'occupation" pendant au moins 2 ans à compter du 1er janvier de l'année d'imposition.

Taxe d'habitation sur un parking

Un parking est considéré comme une dépendance de la résidence. Il est à ce titre pris en compte dans le calcul de la taxe d'habitation.

[Veiller sur mes parents (La poste)]



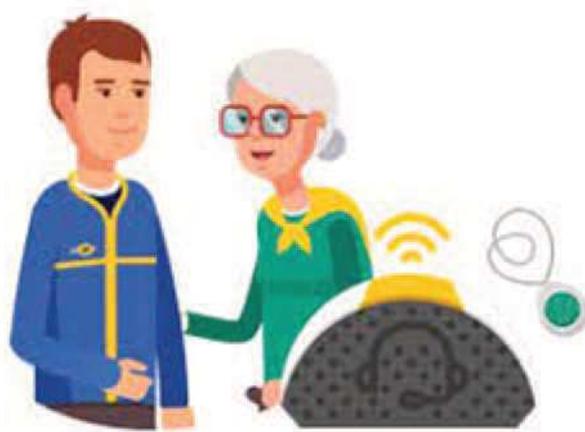
La poste propose un nouveau service pour faciliter la vie des personnes qui vivent seules et entretenir le lien avec leur famille.

Différentes formules existent avec la possibilité d'avoir des visites régulières du facteur, un système de téléassistance et un journal familial personnalisé mensuel appelé Famileo.

Une visite du facteur pour briser la routine des personnes seules, discuter des sujets qui l'intéressent et ainsi entretenir un lien humain sympathique et bienveillant jusqu'à 6 fois par semaine selon la formule choisie.

La découverte d'un journal familial avec des photos et des petits mots de la famille apporté tous les mois par le facteur.

L'une des formules propose même l'installation d'un système connecté de téléassistance joignable 24h sur 24 et 7 jours sur 7 pour les cas d'urgence (chute ou malaise) mais également juste pour discuter ou trouver des professionnels de confiance pour les petits dépannages de la vie quotidienne.



Pour plus d'information : 0800 000 011 (Service & appel gratuits)

[Veiller sur mes parents (suite)]

Des formules d'abonnement en fonction de vos besoins et sans engagement ⁽⁶⁾

- 1 Formule Visite régulière du facteur**

19,90 € TTC par mois ⁽⁷⁾

soit **9,95 € TTC** après crédit d'impôt ⁽⁸⁾

 - 1 visite du facteur par semaine.
 - Les proches tenus informés à chaque visite.
 - Votre journal familial Famileo offert chaque mois.

Un rendez-vous convivial chaque semaine.
- 2 Formule Téléassistance**

19,90 € TTC par mois ⁽⁷⁾

soit **9,95 € TTC** après crédit d'impôt ⁽⁸⁾

 - Des opérateurs joignables d'un simple geste 24h/24 et 7j/7 pour les situations d'urgence ou un échange convivial.
 - Installation du matériel simple et rapide.

Service opéré par Europ Téléassistance, spécialiste français de la téléassistance.

Toujours en sécurité chez soi.
- 3 Formule Visite régulière du facteur + Téléassistance**

37,90 € TTC par mois ⁽⁷⁾

soit **18,95 € TTC** après crédit d'impôt ⁽⁸⁾

 - 1 visite du facteur par semaine.
 - Les proches tenus informés à chaque visite.
 - Votre journal familial Famileo offert chaque mois.
 - La téléassistance 24h24 et 7j/7, opérée par Europ Téléassistance.

La sécurité et la convivialité en une seule formule.

+ En option pour les formules avec visite régulière du facteur

Votre facteur est disponible jusqu'à 6 jours par semaine ! 1 visite de plus chaque semaine = **14,90 € TTC par mois ⁽⁷⁾**

soit **7,45 € TTC** après crédit d'impôt ⁽⁸⁾

[Hausse des coûts postaux]

Hausse du prix du timbre au 1er janvier 2021

Pour les particuliers, le prix du timbre vert (pli distribué sous 48 heures en France métropolitaine) passe de 0,97 € à 1,08 €, celui du timbre rouge (lettre prioritaire distribuée en 24 heures en France métropolitaine) étant porté dans le même temps à 1,28 € (contre 1,16 €).

Évolutions tarifaires		
	Tarifs 2020	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2021
Pour les particuliers	[0 - 20 g] (en euro)	[0 - 20 g] (en euro)
Lettre prioritaire	1,16 €	1,28 €
Lettre verte	0,97 €	1,08 €
Écopli	0,95 €	1,06 €
Lettre suivie	1,42 €	1,56 €
Lettre recommandée R1	4,30 €	4,40 €

La conception d'un piège à frelon

Conseil pour piéger les frelons :

Nous avons pu constater depuis plusieurs années la prolifération des frelons dans notre région.

Voici une solution qui est 100% efficace et 100% écologique selon les apiculteurs.

Il suffit de 2 bouteilles en plastique (voir les images ci-dessous) pour fabriquer le piège.

Pour attirer les frelons dans ce piège il faut y ajouter le mélange suivant :

- 1/3 de bière
- 1/3 de vin blanc

- 1/3 de crème ou sirop de cassis. (la bière et le sirop pour attirer les frelons et le vin blanc pour repousser les abeilles).

Il faut l'installer dans un arbre ou un arbuste à environ 2 mètres de hauteur. Ne pas le mettre dans un endroit passager ni une entrée de maison.

Il y a 2 moments où il est utile de les installer :

- De début février à fin mai
- De début octobre à fin novembre.

Pensez à vérifier vos pièges et les vider si nécessaire



Identification des chats décret du 21122020

Un chat non identifié, c'est désormais 135 € d'amende.



L'identification des chats est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012 (depuis le 6 janvier 1999 pour les chiens) et pourtant un chat sur deux n'est pas identifié, le non-respect de cette obligation n'étant pas sanctionné sauf en cas de cession.

Depuis le 21 décembre 2020 un décret sanctionne par une amende forfaitaire de 135 € ou, au maximum 750 € en cas d'amende judiciaire et le double en cas de récidive de cette infraction.

N'oubliez pas : un chat perdu non identifié risque d'être euthanasié s'il n'a pu être adopté alors que s'il l'était, il pourra être redonné

à son propriétaire.

Nous rappelons également qu'est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de **200 mètres des habitations** ou tout chat trouvé à plus de **1 000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci**, ainsi que **tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui**.

Aux termes de l'article L. 211-22 du Code rural, « les maires prennent toutes dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats. Ils peuvent ordonner que ces animaux soient tenus en laisse et que les chiens soient muselés. Ils prescrivent que les chiens et les chats errants et tous ceux qui seraient saisis sur le territoire de la commune **soient conduits à la fourrière** »

Alors un conseil : pour que votre chat ne soit pas conduit à la fourrière avec tous les risques que cela comporte, éviter, quand cela est possible, qu'il se trouve en état de divagation et surtout faites le identifier.

La vie sauvage



Un petit coin sauvage



L'hiver est là, en cette période où le feu crépite dans les cheminées, les animaux qui partagent nos campagnes traversent l'une des plus rudes périodes de l'année.

Voici quelques petits gestes pour les aider à survivre.

Pour les oiseaux :

Si vous avez un balcon, une cour ou un jardin toujours prévoir un récipient avec de l'eau (tiède si possible pour qu'elle gèle moins vite). Dans celui-ci prévoir un caillou pour empêcher la surface de l'eau de geler.

Nourrir les oiseaux en hiver peut leur sauver la vie : un passereau peut perdre 10% de son poids lors d'une nuit de gel. Ils ont besoin de plus se nourrir car ils dépensent plus d'énergie. Mais attention si vous commencez à les nourrir n'arrêtez pas brusquement, les oiseaux habitués à venir chez vous auraient alors beaucoup de mal à chercher de la nourriture ailleurs.



Les aliments recommandés : margarine, graines de tournesol (non salées)

Les aliments à éviter : pain, aliments salés, jamais de lait

Voici une recette pour fabriquer vous même vos boules de graisses :

Pour confectionner 1 boule de graisse, vous avez besoin :

- ✦ D'un mortier
- ✦ D'un récipient (type pot de yaourt)
- ✦ D'une spatule ou d'une cuillère
- ✦ D'une cuillère à café de graines de tournesol noires (non striées)
- ✦ D'une cuillère à café de beurre de cacahuètes, non salé et non sucré (ou broyez vous-même les cacahuètes)
- ✦ D'une cuillère à café de flocons d'avoine
- ✦ D'une cuillère à café de raisins secs
- ✦ D'une cuillère à café de cerneaux de noix

De graisse végétale sans additif et sans sels (type margarine), ou bien de suif de porc ou de bœuf.



Etape 1 Dans le récipient, versez les différentes graines (tournesol, cacahuètes, noix, etc...), n'hésitez pas à faire des petits bouts avec les noix et les cacahuètes, puis le beurre de cacahuètes et la graisse. Mélangez le tout. La graisse végétale (type

La vie quotidienne

[La vie sauvage (Suite)]

margarine) est un aliment riche en lipides, très énergétique pour les oiseaux, qui va leur permettre de résister au froid.

Étape 2 Placez la boule de graisse dans le réfrigérateur ou à l'extérieur s'il fait froid pendant quelques heures.

Étape 3 Une fois la graisse solidifiée, placez-la dans une mangeoire spéciale « porte-boules » ou dans un récipient.

Astuce : Avant la solidification, vous pouvez prévoir d'insérer une ficelle à travers la graisse pour faciliter l'accrochage.

Ne surtout pas envelopper la boule de graisse dans un filet à agrumes, dans lequel les oiseaux pourraient se blesser ou se prendre au piège par les pattes.

Pour varier, ou si vous n'avez pas de support où installer les boules de graisse, vous pouvez enrober une pomme de pin du mélange fait précédemment. Puis accrocher la pomme de pin dans un arbre ou sur un balcon. Vous pouvez également mettre le mélange directement dans une tasse que vous pourrez accrocher dans votre jardin.



Si vous avez des animaux domestiques et que vous les brossez, n'hésitez pas à laisser les touffes de poils dans un coin de votre jardin. Au printemps, les oiseaux les utiliseront à coup sûr pour garnir leur nid.

Pour les mammifères :



Tout comme nous, les petits mammifères vont se protéger dans un abris durant la période froide. Pour les hérissons par exemple, vous pouvez ajouter un petit tunnel en bois dans votre tas de bois ou bien placer une cage dans laquelle vous pouvez mettre de la paille et la recouvrir de feuilles. Vous aurez alors peut-être la chance d'accueillir ce petit mammifère qui est un véritable allié pour votre potager.



Des chauves-souris à Château-Garnier



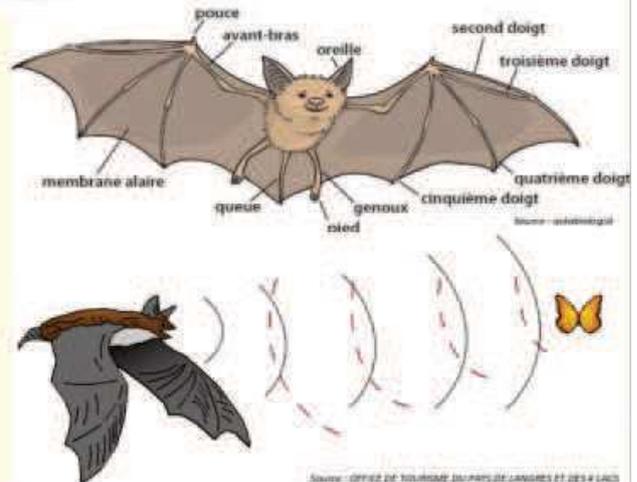
Les chauves-souris sont des mammifères et appartiennent à l'ordre des Chiroptères (*cheiro* : main et *ptère* : aile).

Le seul mammifère volant

4 doigts sont allongés et le pouce est très court pour ramper et s'agripper. Les doigts, les pieds et la queue sont reliés entre eux par une membrane permettant le vol.

Entendre pour voir

Ces animaux nocturnes émettent des ultrasons par la bouche et le nez. Ils ricochent sur les obstacles, ainsi elles peuvent se diriger dans l'obscurité et localiser leur proie : c'est l'écholocation.



Source : OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LANGRES ET DES LACS

Véritable insecticide

En Europe, toutes les chauves-souris sont insectivores. Elles mangent entre 1/4 et 1/3 de leur poids en insectes par nuit. Elles consomment des insectes variés tels que les moustiques, papillons et autres parasites de l'Homme et des cultures.

Un rythme saisonnier

Au printemps, les femelles gestantes recherchent des abris pour l'été.

En été, elles se regroupent pour mettre bas et élever leur unique petit.

A l'automne, mâles et femelles se retrouvent pour l'accouplement et chassent abondamment avant l'hiver.

En hiver, elles cherchent des sites offrant une température stable et douce pour hiberner jusqu'au printemps.

On compte plus de 1200 espèces dans le monde et 35 espèces en France métropolitaine. En France, elles sont toutes protégées et certaines sont en déclin et menacées d'extinction.

Sur la commune de Château-Garnier et aux alentours, on trouve au minimum 14 espèces de chauves-souris exploitant divers milieux et pouvant trouver refuge dans les bâtiments ou les vieux arbres.

Comment les protéger :

- Accueillir des chauves-souris chez soi, dans les combles, caves ou gîtes artificiels... et veiller à ne pas les déranger ou réaliser des travaux en leur présence.
- Limiter l'usage de pesticides et produits toxiques.
- Conserver les vieux arbres, les haies et les bandes enherbées dans les jardins.
- Supprimer les éclairages nocturnes.
- Si vous trouvez une chauve-souris blessée, contactez le GMHL (groupe mammalogique et herpétologique du Limousin) de Limoges ou Deux-Sèvres Nature Environnement à Niort.



Grand Rhinolophe et son petit, espèce présente sur la commune de Château-Garnier

Stop aux idées reçues :

-Les chauves-souris se prennent-elles dans les cheveux ?

Non, jamais une chauve-souris ne se prendra dans vos cheveux, elles sont très agiles et se repèrent bien dans l'espace.

-Les chauves-souris sont-elles des vampires ?

Non, les chauves-souris françaises sont toutes insectivores et ne se nourrissent pas de sang.

-Les chauves-souris peuvent-elles dégrader les bâtiments ?

Non, les chauves-souris ne sont pas destructrices et ne créent pas de nids. Elles laissent uniquement du guano.

-Les chauves-souris transmettent-elles des maladies ?

A propos de la pandémie actuelle, aucune chauve-souris dans le monde n'est connue porteuse du virus responsable du COVID-19. Toutefois, 2 espèces peuvent être porteuses de la rage. Le virus se transmet par la salive et une chauve-souris malade est généralement faible et non agressive. Ne mordant qu'en cas de manipulation, il est toujours recommandé de porter des gants. Quant au guano des chauves-souris, il représente aucun risque sanitaire et est un très bon engrais naturel !

La vie quotidienne

[Covid-19]

Vaccination COVID-19

Dernière information : Les réservations vaccinales sont actuellement saturées, et le calendrier vaccinal est bloqué au 15 mars de façon nationale. Les personnes pouvant bénéficier du service sont donc invitées à ne pas se précipiter tant que d'autres rendez-vous ne sont pas ouverts par l'ARS après le 15 mars. Les conditions de vaccination sont fonction du nombre de doses disponibles et attribuées au centre de Civray.

Vaccin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
ARS
Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

Qui peut se faire vacciner en janvier 2021 en Nouvelle-Aquitaine ? 15/01/2021

La stratégie de vaccination priorise les publics les + fragiles (formes graves de la maladie) et les + exposés au virus (santé et médico-social) pour réduire la mortalité et préserver le fonctionnement du système de santé.

En janvier 2021

Les personnes âgées hébergées en EHPAD et USLD (unités de soins longue durée)
directement dans leur établissement après recueil de leur consentement et visite médicale
Où ?

Tout professionnel exerçant dans le milieu de la santé, du médico-social, du secours et de l'aide à domicile ayant + 50 ans et/ou étant personne à risque
dans le centre de vaccination le plus proche de leur lieu d'exercice
Où ? (liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

Dans les prochains jours

Les personnes de + 75 ans séjournant ou consultant dans les établissements de santé ou hébergées dans d'autres structures pour personnes âgées (résidences autonomie...)

Les personnes vulnérables en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueils médicalisés (FAM)
Où ? au sein de leur structure

À partir du 18 janvier de manière progressive

Les personnes de + 75 ans

Les patients vulnérables à très haut risque (liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)
Où ? dans le centre de vaccination le plus proche de chez eux, sur RDV (modalités et liste actualisées sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr ou sante.fr), à mesure des stocks disponibles.

Et ensuite ? La vaccination s'élargira progressivement aux autres tranches de population vulnérable.

Que vous soyez vacciné ou non, continuez d'appliquer strictement les gestes barrières et de prendre soin de votre santé.

+ d'info sur la stratégie vaccinale et sur les centres de vaccination sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

1m

Document - 4. Région, Département, Communauté ARS Nouvelle-Aquitaine / Distribution - Février 2021 / 15/01/2021

vaccin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

La vaccination des +75 ans en Nouvelle-Aquitaine, où et comment ?

à partir du 18 janvier 2021 la vaccination anti-Covid19 est accessible aux

Personnes de + 75 ans

Patients vulnérables à très haut risque (liste sur nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr)

dans le centre de vaccination le plus proche de chez eux, sur RDV, à mesure des stocks de vaccins disponibles.

Comment prendre RDV ? 2 moyens disponibles

- en appelant le centre de vaccination proche de chez vous
- en réservant votre rendez-vous en ligne, sur la plateforme choisie par le centre de vaccination (Doctolib, Keldoc ou Maïa)

Où trouver la liste des centres de vaccination, leur N° de téléphone et leur site de réservation en ligne ?

- Sur www.sante.fr
- Sur www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr
- En appelant le N°vert national 0 800 009 110

Témoignage d'un couple marié pendant l'épidémie du COVID-19



"Il y a 4 ans nous avons décidé de nous marier le 11 juillet 2020.

Nos convives venant de divers coins de la France ainsi que des DOM TOM, ce week-end-là était parfait.

Fin 2019, tout était calé avec les prestataires (lieu de réception et d'hébergement, photographe, DJ). Lorsque le confinement a commencé, nous avons été bloqués pour finaliser certains préparatifs. En effet, nous n'avions pas pu finir la préparation de la cérémonie religieuse. D'ailleurs l'église nous a laissés à notre sort. Par contre nous avons eu aucun souci pour la préparation de la cérémonie civile, car nous avons géré à distance l'administratif, avec Michel le secrétaire de Mairie. Les magasins non essentiels étant fermés, nous n'avons pas pu réceptionner nos tenues de mariage.

Plus nous avançons dans le temps plus la faisabilité de notre projet devenait fragile. Pour cause, l'Etat repoussait à chaque fois la réouverture des traiteurs. Après réflexion, et comme nous avons déjà fait graver nos alliances, nous avons décidé de maintenir pour cette année le mariage civil, et de reporter tout le reste à l'année prochaine. Effectivement, les couples qui devaient se marier en mai et juin de cette année, avaient déjà reporté, voir annulé leur mariage !

À trop attendre, nous prenions le risque de ne pas pouvoir trouver une date qui concorderait avec les disponibilités de chacun de nos prestataires. Mais encore, il y avait trop de contraintes pour cette année, et nous avons besoin de prendre du recul sur le virus, afin d'accueillir nos convives dans de bonnes conditions. Nous nous sommes mariés masqués, à 20, seulement avec nos témoins et nos parents, selon les restrictions en vigueur à ce moment-là, et avec un temps magnifique ! Nous avons conscience que notre mariage est devenu atypique malgré nous, et nous n'en avons aucun regret."

KARINE & ALEXANDRE COLIN

L'investissement et la participation des parents d'élèves pour l'APE est toujours importante au sein de l'APE de Château-Garnier et cela permet d'aboutir à de divers projets pour les élèves de la commune.

Début 2020, nous avons organisé pour la deuxième fois un loto qui a pu se dérouler juste avant le début du premier confinement. Beaucoup de personnes étaient présentes notamment des habitants de Château-Garnier ainsi que des parents d'élèves et nous avons pu faire un bon bénéfice pour cette journée et nous vous en remercions.

Une vente de madeleines BIJOU a été de nouveau organisée en février et en juin, l'APE remercie amplement la participation de tous pour cette opération.

En Septembre 2020, l'APE a connu quelques changements au niveau des membres de son bureau et le noyau reste toujours présent avec une équipe toujours aussi dynamique.

L'APE était présente lors de la foire de la Saint Maurice malgré le froid et la pluie. La machine à barbe à papa a bien fonctionné lors de cette petite journée.

Une nouvelle organisation de madeleines BIJOU a été réitérée et les ventes ont été concluantes.

L'APE a offert à chaque élève un calendrier de Noël BIJOU fin novembre car le marché de Noël et la vente de sapins ont dû être annulés au vu du deuxième confinement.

De nouvelles ventes BIJOU et d'autres actions sont à venir pour l'an 2021.

Merci encore aux habitants de leur implication pour l'école et de leur participation à nos diverses actions.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

Le Bureau de l'APE

Le bureau de l'APE

Présidente

Justine Picaud

Vice-Président

Éric Sauzé

Trésorière

Isabelle Huvelin

Trésorier Adjoint

Valéry Coudray

Secrétaire

Karine Bourriaux

Secrétaire adjointe

Céline Coudray

[Le plan d'eau]

Malgré une ouverture repoussée de deux mois et le peu de nuits de pêche autorisées, la saison va se terminer avec un excédent de 2500 à 3000€.

Ont été vendues 624 cartes journalières, 17 saisonnières pour la pêche de jour et 63 nuits pour la pêche de la carpe. Faute de pouvoir respecter toutes les mesures sanitaires, le camping est resté fermé toute la saison à l'exception d'une semaine pour des gens du voyage qui avaient forcé l'entrée.

Les fêtes : repas pour l'ouverture, rallye pédestre avec concours de pétanque et enduro carpiste ont été annulés.

Il est regrettable que certains membres, notamment pêcheurs, n'aient pas compris les règles que nous devons respecter du fait de la pandémie COVID 19.

En effet, pour l'ouverture du 23 mai, nous devons avoir l'autorisation de la préfecture sous conditions :

- Affichage des gestes barrière et du règlement aux entrées et aux sanitaires
- Mise à disposition de savon à l'entrée des sanitaires.
- L'accès aux berges autorisé aux seuls pêcheurs non accompagnés de leur famille ou amis non pêcheurs.
- Stationnement autorisé à au moins 15 mètres de la berge avec des espacements d'au moins 7 mètres.
- Espacement des postes de pêche d'au moins 7 mètres.
- Regroupements et pique-nique interdits.
- Accès à l'aire de jeux, tennis et minigolf interdits.
- Lavage des mains avant et après accès aux sanitaires.
- Port du masque obligatoire lors du passage du garde.
- Les poubelles retirées et chacun devant évacuer ses déchets.
- Le garde chargé de la vente des cartes de pêche et de la surveillance devait porter masque et gants et utiliser du gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains (produits difficiles à trouver au mois de mai).
- Les tables de pique-nique condamnées.
- la désinfection des sanitaires et surfaces pouvant être souillées assurée régulièrement par le garde.

A partir du 10 juillet, les rassemblements limités ont été autorisés de même que des nuits de pêche à la carpe (4 weekends du 10 juillet au 31 août et tous les weekends de septembre).

Une dizaine de membres sur 27 et quelques membres du conseil municipal ont assuré les tours de gardes et quelques travaux ont été effectués (taille des arbres côté route de Gençay, entretien de l'aire de jeux, pêche du petit étang, diverses réparations et rangements).

Maintenant, il faut penser à la prochaine saison en souhaitant moins de contraintes et en espérant que de nouveaux membres viennent nous rejoindre pour enfin effectuer les travaux qui étaient prévus cette année (remplacement de certains jeux, achat d'une table de ping-pong en béton, confection de tables de pique-nique en dur ...).

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et vous donnons rendez-vous à l'assemblée générale qui aura lieu début février.

25ème foire de Château-Garnier

Décidemment cette "Saint Maurice ", comme toutes les autres foires locales, a du mal à perdurer et doit s'adapter. Contre vents et marées, nous sommes fiers d'avoir pu réaliser une foire digne de ce nom. Il manquait encore plein de choses, tel que les animaux, les primeurs, un poissonnier, ... Mais on se rapproche d'une foire "idéale".

Ce dimanche 27 septembre 2020 avait bien commencé :

- Une couverture publicitaire suffisante,
- Des artisans locaux sans aucune défection,
- Des brocanteurs présents, suffisamment pour remplir la place de l'Europe laissée vide par les forains qui n'ont pas pu être invités cette année.
- Des bénévoles au "taquet" !
- La vendange de la veille, réalisée dans les vignes du Haut Poitou classées BIO, en quantité et en qualité suffisantes.

Comme d'habitude les premiers chalands sont intéressés par le vide grenier, viennent ensuite ceux de la bernache et enfin ceux des artisans. La buvette et les sandwiches prennent un rythme de croisière. La préparation des repas s'organise dans la salle des anciennes halles qui, cette année est réservée exclusivement à l'intendance.

Malheureusement, à midi, au moment de vendre des plateaux repas confectionnés pour être pris à l'extérieur, la pluie s'est invitée. Cette pluie d'automne qui vous fait comprendre qu'elle compte rester toute cette fin de journée, invitant visiteurs et participants à rentrer chez eux.

Pour la quatrième année consécutive, la pluie s'invite à notre foire sans y être conviée, et nous entache notre journée. Si l'après midi avait été aussi bonne que la matinée cette foire aurait été parfaite....

Les bénévoles ont fait le tirage de la tombola de ce magnifique panier garni des lots offerts par les artisans et commerçants présents, ainsi que la clôture de la pesée de jambon réalisée cette année par un ingénieux système.

Il va falloir repenser cette foire. Nous sommes tous d'accord pour qu'elle perdure. C'est à la fois une vitrine de notre commune et une entreprise humaine et collective qui nous permet de "travailler" ensemble.

A suivre...



LE CLUB DU GOLF DES BRANDES

Malheureusement les conditions sanitaires actuelles ont mis fin à la découverte gratuite de cette activité sportive. Nous espérons vivement qu'il sera possible de renouveler cette action dans le courant de l'année prochaine.

Toutefois malgré l'épidémie une dizaine d'adhérents s'entraînent tous les dimanches sur le site

Un projet de création d'une station Golf et Nature sur le site du plan d'eau est à l'étude et notre association juge de manière tout à fait pertinente la réalisation d'un tel projet structurant pour le sud vienne.

La commune de Château-Garnier et notre association ont atteint les limites de leurs possibilités vis à vis d'un tel projet et c'est maintenant la Communauté de Communes qui serait en mesure de poursuivre l'étude de cet investissement qui aura un impact sportif, touristique et économique pour le sud du département,

LE CLUB DE L'AMITIE

LE CLUB DE L'AMITIE a tenu son assemblée générale en début d'année et se porte bien avec sa quarantaine d'adhérents.

Nous avons pu effectuer notre concours de belote en Février mais suite à la pandémie du coronavirus et du confinement le 17 mars, le club a cessé toute activité.

Nous espérons reprendre très vite nos concours de belote et surtout nos moments de convivialité qui manquent à tous.

Le Bureau ainsi que les membres du Club vous souhaitent une bonne année et surtout une bonne santé.





Prenez votre indispensable sésame sur
cartedepeche.fr

Découvrez l'indispensable application
Génération Pêche
disponible dans tous les stores.

L'assemblée générale de notre association a eu lieu le 24 janvier 2020 en présence d'une vingtaine de personnes et d'élus de notre commune.

Le bilan moral et financier de l'année 2019 exposé par notre trésorier, la vente des cartes de pêche est en légère augmentation. Plusieurs débats et échanges ont eu lieu sur la qualité, la quantité d'eau dans nos rivières.

Le 29 mars a eu lieu l'assemblée générale de notre fédération aux Roches Prémarie, tous les voyants étaient au vert, la vente de cartes de pêche était bien partie sauf que quelques jours plus tard la crise sanitaire arrivait en France. Durant ce confinement total notre loisir la pêche à la rivière était interdit ainsi que sur les plans d'eau.

Le premier lâcher de truites arc en ciel (80 kg) qui était prévu le 14 mars n'a pas pu se faire à cause de la météo et de la crue.

Il faudra attendre le 11 mai la semaine du déconfinement pour reprendre une activité normale.

Avec la fédération les pisciculteurs en détresse avaient un stock important de poissons sur les bras. Nous avons effectué 3 lâchers de truites arc en ciel (100 kg) jusqu'à fin mai pour satisfaire nos adhérents qui commençaient à s'inquiéter en ces temps de crise sanitaire, privés de liberté et de leur loisir, la vente de cartes de pêche a repris presque normalement. La saison 2020 était sauvée.

Le 5 septembre un membre de notre bureau s'est ren-

du à Poitiers au siège de notre fédération réunion des 31 présidents des APPMA de la Vienne. Pour faire le bilan 2020 général qui est en légère hausse. Les parcours de truites sont reconduits, plusieurs débats ont eu lieu, notamment sur l'année 2021 avec la crise sanitaire qui repart à la hausse. Le prix des cartes reste inchangé.

Les statuts de notre fédération avaient prévu le renouvellement des membres du bureau de nos associations fin décembre. En raison de la crise sanitaire, elles sont annulées et reportées fin 2021. Un bilan moral et comptable sera rendu comme tous les ans à notre fédération de pêche.

A partir du 15 décembre 2020, les cartes de pêche seront à vendre comme tous les ans dans les lieux habituels, au garage Bigot et chez votre trésorier : Lucquiaud Régis ou sur internet www.peche86.fr.

Nous espérons que cette crise sanitaire ne va pas nous contraindre à prendre des décisions qui nous seront imposées « la santé d'abord ».

En ces temps difficiles, le bureau de l'association le beau gardon Castelnarrierois vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021 et une bonne santé

Le bureau

L'association le bien être a château Garnier

Créée en janvier 2016 avait pour but de défendre le bien vivre dans notre commune contre les volontés extérieures de détruire notre (tranquillité, santé, fraternité) .elle a été mise en place par trois habitants de notre commune dont Hugues Hervouet, qui nous a quittés le 22 février à la suite d'une grave maladie dans sa 71 – eme année. Nous avons une pensée pour lui ainsi que pour sa famille .son épouse Chantal, a repris la vice présidence de l'association.

Durant l'année 2020 nous avons donné notre avis sur les études environnementales sur les parcs éolien dans les communes voisines a la notre, conséquence de la volonté absurde de nos élus locaux : **extension route Chapelle-Bâton (5 Eoliennes)** donc nous aurons a nous prononcer prochainement et la **parc des brandes (3 Eoliennes 180m de haut)** portent une véritable atteinte a notre environnement, notre santé, notre quiétude ;quelle transmission pour nos enfants et la génération futur ? l'empreinte de l'éolien a notre commune sera rendu aux niveaux maximum.

Le 2 décembre 2020 débutera l'avis d'enquête publique environnementale sur notre commune pour donner une autorisation de construire ces monstres aux pas de vos portes .les terres communales <<les brandes > ont été léguées a la commune dans le but d'aider les plus nécessiteux en leur procurant un petit revenu supplémentaire.la finalité en a été détournée par nos administrés :ce projet de parc industriel exploité au profit de fond de pension étrangers et subventionnés par l'état et promu par la société WPD (allemande)

Nous pouvons encore arrêter ce massacre en allant déposer un avis **défavorable** à la salle de la mairie

Mercredi 2 décembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00- Vendredi 11 décembre 2020 de 9 h 30 à 12 h 30- Mercredi 16 décembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00- Lundi 21 décembre 2020 de 14 h 00 à 17 h 00- Lundi 4 janvier 2021 de 14 h 00 à 17 h 00

Vous pourrez aussi faire une déposition sur registre électronique d'enquête aux adresses suivantes Site internet :

enquete-publique-2202@registre-dematerialise.fr

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultable sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques «politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées- éoliennes»)

Le lundi 4 janvier l'avis d'enquête sur l'environnement sera clos sera clos, après, il sera trop tard

Vous pouvez nous rejoindre ou nous contacter : lebienetreachateaugarnier@gmail.com

L association vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'années, elle vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021 et une bonne santé

Régis Lucquiaud : 06 81 52 60 57

Henri de Cressac : 06 88 23 62 25

La vie associative

[A.C.C.A : Association communale de chasse]

A.C.C.A : Association communale de chasse agréée Saison 2020-2021

L'ouverture générale de la chasse a eu lieu le 13 septembre avec 66 chasseurs.

Malheureusement, le 29 octobre comme tout le monde la chasse dite de loisir (petit gibier) a été interdite avec le reconfinement.

Suite à des négociations entre la fédération des chasseurs de la Vienne (FDC86), la fédération nationale des chasseurs (FNC), l'état et les services administratifs ont trouvé un accord pour une réouverture le 7 novembre uniquement pour la gestion des chevreuils, cervidés, sangliers en vu des dégâts causés par ceux-ci. Les battues ont été limitées à 30 chasseurs avec toutes les précautions sanitaires nécessaires.

Je tiens à remercier les chasseurs traqueurs qui participent activement pour que tout se passe bien, ainsi que les nombreuses règles de sécurité qui sont en grande partie très respectées. Autrement dit ce mode de chasse nous est imposé pour réguler les dégâts.

La réouverture de la chasse aux petits gibiers a été effective le 29 novembre dans un rayon de 20 km, pour un maximum de 3 heures et avec une attestation dérogatoire de déplacement.

Les chasseurs extérieurs, habitant à plus de 50 km ne peuvent pas venir chasser sur la commune Mesdames, messieurs n'oubliez pas que pour nous la chasse est notre loisir et aussi un sport.

Merci à tous

François FOUSSIER et son conseil d'administration vous souhaitent une bonne année 2021

François FOUSSIER

[Les bouchons d'amour]

C'est une association œuvrant pour la collecte et le recyclage des bouchons plastiques (alimentaire) en faveur des handicapés (fauteuils roulants).

Elle participe également à des opérations humanitaires ponctuelles.

Les ramassages sont centralisés et il n'est pas rare d'obtenir des tonnages très importants par département, et des milliers de tonnes au niveau national.

Les revenus sont tirés de la vente de bouchons et couvercles collectés à un fabricant français de bouteilles plastiques recyclables ; ceci contribue utilement à l'environnement.

IL vous est toujours possible de déposer vos bouchons dans un sac plastique fermé au dépôt des employés communaux, nous nous chargerons de les faire suivre.



[La chorale « Le Routin d'Aiguail »]



Malgré la pandémie du coronavirus nous avons procédé à notre assemblée générale en Septembre. Le Bureau, inchangé, se compose des membres suivants : René VIGNAUD, Président ; Jacques FOUSIER, vice-président; Françoise RIPAULT et Brigitte NOIRAULT, trésorière et trésorière adjointe ; Marie-Thérèse ALASTRA et Mireille BOIREAU, secrétaire et secrétaire adjointe . Le nombre d'adhérents est en diminution par suite de crainte de l'épidémie et de démissions. Les répétitions vont reprendre le mardi de 20 H à 22 H. avec notre chef de chœur Enrik LEGROS dans la salle des fêtes afin de respecter les gestes barrières.

Notre programme pour l'année écoulée s'est arrêté

le 17 mars pour cause de confinement. Nous avons pu heureusement faire notre soirée choucroute – karaoké le 7 mars qui a rencontré un vif succès. Nous avons en projet de retourner en Bretagne pour l'ouverture du grand prix national de musique organisé fin mai à RANNEE, manifestation annulée et reprogrammée pour 2021.

Pour cette année, en raison de la COVID 19 aucune manifestation n'est prévue.

Par suite d'un reconfinement, nos répétitions sont à nouveau interrompues depuis fin Octobre.

Malgré cette situation, les personnes intéressées par le chant peuvent contacter le Président, René VIGNAUD au 07 87 49 32 20.

LE BUREAU et les membres de la CHORALE vous souhaitent une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé pour 2021.

Le Président René VIGNAUD

[Le Petit Théâtre]

Comme vous le savez, nous n'avons pu jouer nos pièces de théâtre cette année et de ce fait pu vous faire passer un bon moment en notre compagnie.

Nous nous sommes réunis le vendredi 23 octobre 2020, et au vu de la conjoncture actuelle, nous avons pris la décision de ne pas faire de représentations encore cette année. C'est un crève-coeur !

Nous espérons vous revoir au plus vite afin de vous divertir.

En attendant, toute la troupe se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes.

La vie culinaire

Pendant le confinement, tous les restaurants sont fermés, alors voici quelques recettes pour apporter des saveurs exotiques chez vous.



{ Beignets de crevettes }

Ces beignets sont très faciles à réaliser et impressionnent toujours ! Conservez les queues des crevettes qui prennent une belle couleur rose vif à la cuisson.

Pour 4 personnes.

Préparation : 10 minutes

Cuisson : 10 minutes

Ingrédients:

- 12 grosses crevettes fraîches (gambas).
- 2 tranches de gingembre.
- 200 g de farine.
- 4 pincées de levure chimique.
- Quelques rondelles de concombre.
- Huile pour la friture.
- Sel.

Pour la sauce aigre-douce

- 1 cuill. à café de sucre.
- 2 cuill. à café de sauce de soja.
- 1 cuill. à café de vinaigre balsamique.

Préparation :

1. Décortiquez les crevettes en prenant soin de conserver leur queue, jetez les têtes et incisez légèrement le dos de chacune d'entre elles pour en retirer la veine noire. Essuyez les crevettes avec du papier absorbant.
2. Disposez les crevettes sur une assiette, saupoudrez-les de sel et de gingembre haché et mélangez bien. Réservez.
3. Versez la farine dans un petit saladier, 3 pincées de sel et la levure. Mélangez avec un peu d'eau, de façon à obtenir une pâte homogène.
4. Faites chauffer l'huile dans une casserole. Pour

tester la température de l'huile, laissez tomber dans cette dernière une petite goutte de pâte. Si elle remonte à la surface en gonflant, la friture est prête à l'emploi.

5. Prenez une crevette par la queue et prolongez-la dans la pâte avant de la déposer délicatement dans l'huile chaude. Répétez l'opération pour toutes les gambas.
6. Dès que les beignets commencent à dorer, retirez-les de la casserole à l'aide d'une écumoire et déposez-les sur une passoire garnie de papier absorbant.
7. Préparez la sauce. Diluez le sucre dans la sauce de soja, ajoutez le vinaigre et un peu d'eau chaude. Mélangez bien.
8. Dressez les beignets sur des assiettes. Décorez avec quelques rondelles de concombre et servez très chaud, accompagné de la sauce aigre-douce.



During the lockdown all the restaurants are closed so here are some recipes to bring exotic flavours to your house



[Prawn fritters]

These fritters are very easy to make and always impress! Keep the tails of the prawns on as they turn a nice bright pink color when cooking.

Serves four.

Preparation: 10 minutes

Cooking: 10 minutes

Ingredients.

- 12 large fresh prawns (gambas).
- 2 slices of ginger.
- 200g flour.
- 4 pinches of baking powder.
- A few slices of cucumber.
- Oil for frying.
- Salt.

For the sweet and sour sauce

- 1 teaspoon of sugar.
- 2 teaspoons of soya sauce.
- 1 teaspoon of balsamic vinegar.

Preparation :

1. Peel the prawns, keeping their tails, discard the heads and lightly cut the back of each one to remove the black vein. Wipe the shrimps with paper towels.
2. Arrange the shrimps on a plate, sprinkle with salt and chopped ginger and mix well.
3. Pour the flour into a small bowl with 3 pinches of salt and the baking powder. Mix with a little water to make a homogeneous paste.

4. Heat the oil in a saucepan. To test the temperature of the oil, drop a small drop of dough into the oil. If it inflates and rises to the surface it is ready for use.
5. Take a shrimp by the tail and dip it into the dough before gently placing it in the hot oil. Repeat for all the prawns.
6. As soon as the fritters start to brown, remove them from the pan with a skimmer and place on a colander lined with paper towels.
7. Prepare the sauce. Stir the sugar into the soya sauce, add the vinegar and a little hot water. Mix well.
8. Place the doughnuts on plates. Decorate with a few slices of cucumber and serve very hot, accompanied by the sweet and sour sauce.



[Poulet Tandoori]

En Inde, certaines familles possèdent encore un véritable 'tandoor', le four traditionnel en terre cuite enfoui dans le sol. Si vous utilisez un four à gaz ou un four électrique, votre poulet tandoori sera tout aussi délicieux.

Pour 4 personnes.

Préparation : 20 minutes

Marinade : 6 heures

Cuisson : 45 minutes

Ingrédients.

- 4 cuisses de poulet fermier.
- 5 gousses d'ail.
- 1 morceau de gingembre de 8 cm environ.
- 1 cuillère à soupe de ghee (ou de beurre fondu).
- 200g de fromage blanc en faisselle.
- 1 cuillère à soupe de jus de citron vert.
- 1 cuillère à soupe d'huile de tournesol.
- 1 cuillère à café de graines de cumin (ou ½ cuillère à café de cumin en poudre).
- 1 cuillère à café de graines de coriandre (ou ½ cuillère à café de coriandre moulue).
- 1 cuillère à café de graines de moutarde (ou 2 cuillères à café de moutarde à l'ancienne).
- 1 pincée de paprika.
- 1 pincée de curcuma.
- 1 cuillère à soupe de garam masala.
- Sel et poivre.

Préparation :

1. Ôtez la peau des cuisses de poulet, puis incisez en profondeur, en plusieurs endroits, avec un couteau pointu.
2. Faites roussir à sec les graines de cumin, de coriandre et de moutarde dans une poêle antiadhésive, pendant 20 secondes.
3. Pelez et hachez les gousses d'ail, pelez le gingembre et coupez-le en dés. Mettez ail et gingembre dans un mortier, ajoutez les graines de cumin, de coriandre et de moutarde, écrasez le tout au pilon (vous pouvez aussi utiliser un mixeur).
4. Versez la préparation dans une jatte, ajoutez le jus de citron vert, le fromage blanc, le ghee, le paprika, le garam masala et le curcuma ; salez et poivrez. Mélangez bien, puis déposez les cuisses de poulet dans cette préparation et laissez-les mariner pendant au moins 6 heures, en retournant plusieurs fois.
5. Préchauffez le four à 210°C(th.7). Huilez soigneusement une plaque de four et déposez-y les cuisses de poulet. Nappez-les de marinade et enfournez pour 45 minutes environ. Pendant la cuisson, nappez plusieurs fois les cuisses de marinade, afin de les enrober d'une couche parfumée qui va durcir.



Tandoori Chicken

In India, some families still have a real "tandoor", the traditional terracotta oven buried in the ground. If you use a gas oven or an electric oven, your tandoori chicken will be just as delicious

Serves four.

Preparation: 20 minutes

Marinade: 6 hours

Cooking: 45 minutes

Ingredients.

- 4 free-range chicken thighs.
- 5 cloves of garlic.
- 1 piece of ginger about 8 cm.
- 1 tablespoon ghee (or melted butter).
- 200g fromage blanc in a bowl.
- 1 tablespoon lime juice.
- 1 tablespoon sunflower oil.
- 1 teaspoon cumin seeds (or 1/2 teaspoon cumin powder).
- 1 teaspoon coriander seeds (or 1/2 teaspoon ground coriander).
- 1 teaspoon mustard seeds (or 2 teaspoons old-fashioned mustard).
- 1 pinch of paprika.
- 1 pinch of turmeric.
- 1 tablespoon garam masala.
- Salt and pepper .

Preparation :

1. Remove the skin from the chicken thighs, then score the meat in several places, with a sharp knife.
2. Dry fry cumin, coriander and mustard seeds in a non-stick frying pan for 20 seconds.
3. Peel and chop the garlic cloves, peel the ginger and dice it. Put garlic and ginger in a mortar, add the cumin, coriander and mustard seeds, crush everything with a pestle (you can also use a blender).
4. Pour the mixture into a bowl, add lime juice, fromage blanc, ghee, paprika, garam masala and turmeric; salt and pepper. Mix well, then place the chicken thighs in this mixture and let them marinate for at least 6 hours, turning several times.
5. Preheat the oven to 210°C (th.7). Lightly oil a baking sheet and place the chicken thighs in it. Top with marinade and bake for about 45 minutes. During the cooking, coat the thighs several times with marinade, to create a fragrant layer that will harden.



[Poêlée de chou-fleur aux épices]

Le chou-fleur est un légume commun en Inde, surtout dans le Karala où il abonde sur les marchés. Il est plus petit que celui qu'on trouve en France, il en faut deux ou trois pour cette recette.

Pour 4 personnes.

Préparation : 15 minutes

Cuisson : 12 minutes

Ingrédients:

- 1 chou-fleur.
- 3 gousses d'ail.
- 1 morceau de gingembre de 5 cm environ.
- 1 cuillère à soupe de ghee (ou de beurre fondu).
- 1 cuillère à café de graines de cumin (ou ½ cuillère à café de cumin en poudre).
- 1 cuillère à café de graines de coriandre (ou ½ cuillère à café de coriandre moulue).
- 1 cuillère à café de baies roses.
- 1 cuillère à soupe de curcuma.
- 1 cuillère à café de garam masala.
- Gros sel poivre.

Préparation :

1. Détaillez le chou-fleur en fleurettes. Portez à ébullition une grande casserole d'eau salée, plongez-y les fleurettes de chou-fleur et laissez-les cuire 7 à 8 minutes : elles doivent être cuites, mais encore fermes sous la dent.
2. Pendant ce temps, pelez et hachez les gousses d'ail, pelez le gingembre et coupez-le en dés. Mettez ail et gingembre dans un mortier, écrasez-les au pilon (vous pouvez aussi utiliser un mixeur).

3. Egouttez le chou-fleur. Faites chauffer le ghee dans un sauteuse. Ajouter les graines de coriandre et de cumin, remuez 30 secondes sur le feu. Ajouter la pâte d'ail et de gingembre, mélangez sur le feu, puis ajoutez les fleurettes de chou-fleur, les baies roses et le curcuma. Poivrez. Mélangez délicatement pour ne pas abîmer le chou-fleur. Baissez le feu au minimum, couvrez et laissez mijoter 3 minutes.
4. En fin de cuisson, saupoudrez de garam masala.



[Pan-fried cauliflower with spices]

Cauliflower is a common vegetable in India, especially in Karala, where it is abundant in the markets. It is smaller than the ones found in France and so takes two or three for this recipe.

Serves four.

Preparation: 15 minutes

Cooking: 12 minutes

Ingredients.

- 1 cauliflower.
- 3 cloves garlic.
- 1 piece of ginger about 5 cm.
- 1 tablespoon ghee (or melted butter).
- 1 teaspoon cumin seeds (or 1/2 teaspoon cumin powder).
- 1 teaspoon coriander seeds (or 1/2 teaspoon ground coriander).
- 1 teaspoon pink berries.
- 1 tablespoon turmeric.
- 1 teaspoon garam masala.
- Large amount of salt and pepper .

Preparation :

1. Cut the cauliflower into florets. Bring a large pot of salted water to a boil, dip the cauliflower florets in it and let them cook for 7 to 8 minutes: they should be cooked, but still firm.
2. Meanwhile, peel and chop the garlic cloves, peel the ginger and dice it. Put garlic and ginger in a mortar, crush them with a pestle (you can also use a blender).
3. Drain the cauliflower. Heat the ghee in a frying pan. Add the coriander and cumin seeds, stir for

30 seconds over the heat. Add the garlic and ginger paste, mix over the heat, then add the cauliflower florets, red berries and turmeric. Add pepper and mix gently so as not to damage the cauliflower. Reduce heat to a minimum, cover and simmer for 3 minutes.

4. At the end of cooking, sprinkle with garam masala.



[Gâteau de riz aux huit trésors]

Pour 4 personnes.

Préparation : 15 minutes

Trempage : 6 heures

Cuisson : 1 h 30

Ingrédients.

- 300 g de riz gluant.
- 75 g de margarine ou autre corps gras.
- 200 g de sucre en poudre.

Pour les huit trésors

- 3 sortes de fruits confits.
- (Rouges, verts et jaunes).
- 50 g de pignons de pin.
- 50 g de noix.
- 50 g de dattes confites.
- 50 g de gingembre confit.
- 50 g de litchis.
-ou aussi fruits de votre choix.

Pour le sirop

- 3 cuill. à soupe de sucre en poudre.
- 20 cl d'eau.

Préparation :

1. Lavez le riz et laissez-le tremper pendant 6 heures Rincez, puis laissez égoutter
2. Enveloppez le riz dans un linge propre, puis déposez-le dans un rice-cooker (autocuiseur) Couvrez d'eau, puis procédez à la cuisson du riz Versez-le ensuite dans un saladier. Sans le laisser refroidir, ajouter la margarine et le sucre. Mélangez bien
3. Coupez les fruits confits en petits dés. Graissez un grand bol supportant la chaleur, puis disposez joliment au fond les pignons de pin et quelques fruits confits colorés. Ils décoreront le dessus du gâteau car celui-ci sera renversé une fois cuit Etalez dans le bol une couche de riz, puis une couche de « trésors » au choix Recommencez jusqu'à épuisement des ingrédients, en terminant par une couche de riz Tassez bien
4. Faites cuire le gâteau à la vapeur pendant 30 à 45 minutes. Lorsqu'il est cuit, posez une assiette sur le bol, puis retournez le tout pour démouler le gâteau.
5. Préparez le sirop. Diluez 3 cuillerées à soupe de sucre dans 20cl d'eau (vous pouvez aussi réaliser un caramel léger). Versez ce sirop sur le gâteau encore chaud. Servez immédiatement.



[Eight-treasures rice cake]

Serves four.

Preparation: 15 minutes

Soaking: 6 hours

Cooking: 1 hour and 30 minutes

Ingredients.

- 300g sticky rice.
- 75g margarine or other fat.
- 200g caster sugar.

For the eight treasures

- 3 kinds of candied fruit.
- (red, green and yellow).
- 50g pine nuts.
- 50g walnuts.
- 50g dried dates.
- 50g candied ginger.
- 50g lychee.
- or also fruit of your choice.

For the syrup

- 3 dessert spoons of caster sugar.
- 20 cl of water.

Preparation :

1. Wash the rice and let it soak for 6 hours. Rinse, then let it drain
2. Wrap the rice in a clean cloth, then place it in a *rice-cooker*; cover with water, then cook the rice. Pour it then in a bowl. Without letting it cool, add margarine and sugar. Mix well
3. Cut the candied fruit into small diced pieces. Grease a large heat proof bowl, then arrange the pine nuts and some of the candied fruit at the bottom. They will decorate the top of the cake because it will be turned over once cooked. Spread in the bowl a layer of rice, then a layer of fruit and nuts. Repeat this process until all the ingredients are used ending with a layer of rice. Press it all down.
4. Steam the cake for 30 to 45 minutes. When cooked, place a plate on top of the bowl, then turn it over and remove the bowl leaving the rice cake on the plate.
5. Prepare the syrup. Dilute 3 tablespoons of sugar in 20cl of water (you can also make a light caramel). Pour this syrup over the still hot cake. Serve immediately.



[Gâteau simple]



Ingrédients :

- 200g de farine,
- 200g de sucre (150g suffit),
- 3 ou 4 œufs suivant grosseur,
- 1 sachet de levure,
- 1 sachet de sucre vanillé ou vanille liquide,
- 1/2 à 3/4 d'un verre d'huile d'olive (pour un gâteau moelleux,
- 4 cuillères à soupe de lait,
- 1 pincée de sel,
- 125g de raisins secs, ou pépites de chocolat, ou autres fruits....

Préparation :



Battre les œufs en omelette, ajouter peu à peu l'huile, le sucre, la farine, le sel, la levure délayée dans le lait tiède (ou froid) et les raisins secs ou autres ingrédients jusqu'à obtention d'une pâte bien lisse.

Huiler ou beurrer et fariner un moule à manqué, verser la préparation et cuire 40 min à four moyen

(180°C suivant le four).

Quand le gâteau commence à gonfler, saupoudrer de sucre vanillé si vous le désirez.

Quelques astuces



Pour un gâteau au yaourt moelleux, remplacer le beurre ou l'huile de tournesol par de l'huile d'olive entre 3/4 et 1 pot d'huile.

Vous pouvez aussi mettre du fromage blanc, un yaourt à la grecque et/ou une cuillère à soupe de crème fraîche, essayer aussi avec un yaourt à boire.

Le bicarbonate de soude rendra les cookies moelleux, ajouter 1/4 de cuillère à café un sachet et demi de levure chimique.

ARTISANS, COMMERCANTS ET SERVICES A CHÂTEAU-GARNIER				
Entreprise	Activité	Gérant	Adresse	Téléphone
ACHE	Maçonnerie générale, Gros œuvre de bâtiments	HAMZIC Elvis	"Boisneau"	07 86 12 08 42 09 75 52 27 18
Cabinet de soins infirmiers	Infirmières (Cabinet secondaire)	LASNIER-LUCAS-ROBREAU-FERRON	2 Place de l'Ancien Hôtel des Voyageurs	05 49 59 52 14
Cabinet médical secondaire	Médecin (Cabinet secondaire)	Dr Rouet Nailani Marion	2 Place de l'Ancien Hôtel des Voyageurs	05 49 87 70 04
Carrière Iribarren Etablissement secondaire	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argile et de kaolin	Iribarren Jean-François	Grandes Forges	05 49 59 53 31
Christelle Coiffure	Salon de coiffure	BETIN Christelle	6 rue du Marché Couvert	05 49 87 74 16
LALIE Coiffure	Coiffeuse à Domicile	Lallie		06 21 64 19 67
EHPAD LA REVERIE	Maison de retraite	MOINEAU Samuel	2 Pl de l'Eglise	05 49 87 88 81
EURL BIGOT Jean-Marc	Garage automobile ; Entretien et réparation de véhicules	BIGOT Jean-Marc	1 Rue du Moulin	05 49 87 87 13
EURL UTILIA	Entretien espaces verts, services à la personne	DUPART Nicolas	6 Rue des Violettes	05 16 52 77 73 06 61 54 15 75
GUILLARD-SIEPER Claire	Masseur kinésithérapeute	GUILLARD-SIEPER Claire	2 Place de l'Ancien Hôtel des Voyageurs	05 49 87 02 12
LA TOUCHE ET PLUME	Formation en informatique, secrétariat, conception de logos ...	HUREAU Marie	1 Les Petites Forges	07 62 86 64 76
LE MANEGES DES PAINS	Multiservices dépôt de pain (établissement secondaire)	SENELIER Sébastien	6 Place de l'Ancien Hôtel des Voyageurs	05 49 87 83 20 05 49 87 80 87
LEGRU Christian	Plomberie, chauffage, couverture	LEGRU Christian	5 Place de l'Europe	05 49 87 08 47 06 73 08 05 22
Mabile Formations	Formation en informatique	MABILLE Bruno	1 Impasse du Tilleul	06 31 46 56 66
MAGNAN Arnaud	Travaux agricoles	MAGNAN Arnaud	2 La Lionnière	05 49 87 84 25
MOINEAUD Père et Fils	Menuiserie	MOINEAUD Christophe	4 Rue de Chez Pibouille	05 49 87 84 49 06 76 30 36 81
MCCM86	Multiservices	CHALAS Catherine / MESRINE Michael	16 rue des violettes	07 86 17 89 35
MTS	Menuiserie, multiservices	GABORIT Xavier	7 LD L'Epine	06 88 64 97 90
PEINTURE CLAUDE	Peinture, rénovation, nettoyage façades...	SALLE Claude	7 Rue Alfred Bouchard	06 95 32 48 86
RICOLLEAU Etienne	Maçonnerie, menuiserie, démoussage, cloisons sèches	RICOLLEAU Etienne	3 rue des Violettes	06 78 20 28 05
SARL CHARPENTIER	Quincaillerie, corderie (Ambulant)	CHARPENTIER Marc	16 Rue de l'Ancienne Poste	05 49 87 80 10
Tapissier décorateur STEPHENS Angela	Tapissier décorateur-Tissus ameublement	STEPHENS Angela	1 LD Horeb	05 49 87 09 40 06 47 54 20 58
Urgences informatiques	Assistance informatique, vente matériel reconditionné...	DOUTEAU Gilles	5 Laspierre	07 55 64 68 70
Créations de coco et pleins d'idées	Création bijoux	DOUTEAU Corine	5 Laspierre	06 75 58 92 31
VET'SANTE	Clinique vétérinaire	Prudhomme-Givois-Auzanneau	15 Rte de Sommières	05 49 87 80 23
HorizonDécor	Créateur d'illusion visuelle	GAILLARD Brino	4 Laspierre	06 60 13 80 51
Gaborit Delphine	Aide spécialisée à domicile	GABORIT Delphine	7 LD L'Epine	06 86 82 18 75
COLVIN Steven et Susan	Chambre d'hôtes	COLVIN Steven et Susan	5 LD L'Epine	06 08 99 30 46

Annuaire des entreprises

Annuaire des entreprises

Coiffeuse à domicile
-10% sur la première visite !
LALIE COIFFURE
06.21.64.19.67

La Touche et Plume
Secrétaire indépendante et Création de Logo /
Formatrice Informatique

LA TOUCHE ET PLUME
Secrétaire et formatrice en informatique

HUREAU Marie

Lieu dit les petites Forges
88350 Château Garnier

latoucheetplume@outlook.fr

02.82.50.64.76

Créations de coco

Créations et réparations bijoux
facebook : Créations de coco et plein idées !

**5, lieu dit Laspierre
86350 Château-Garnier**

Tel : 06 75 58 92 31
noriamamancoco@hotmail.fr
siret : 859 13 137 500 019

CHRISTELLE COIFFURE

6, rue du Marché Couvert
86350 CHATEAU GARNIER
Tél. 05 49 87 74 16

21 place de l'église
86160 SOMMIÈRES DU CLAIN
Tél. 05 49 87 59 34

Urgences Informatiques
07 53 64 68 70

Dépannage et réparation
de matériel informatique

5 Laroche
88350 CHATEAU GARNIER

urgencesinformatiques@lyonca.fr

Bruno Gallard
Créateur d'illusions visuelles

Horizon Décor

10 rue ball...
01 30 15 01 11
HorizonDecor.com

4, lieu dit Lespierre
86350 CHATEAU GARNIER

Ne soyez plus jamais seul ...
grâce à votre aide spécialisée à domicile :

Delphine Gaborit
06 86 82 18 75
d.gaborit@laposte.net

Aide spécialisée à domicile

- * Soins (promenade, soins veils)
- * Aide (administrative, courses)
- * Entretien intérieur (nettoyage, rangement, ménage)

Télémeuble-objets, décoration C.E.S.O.

Etienne RICOLLEAU

Maçonnerie
Démoussage
Menuiserie
Cloisons sèches

06 78 20 28 05

3, rue des Violettes 86350 CHATEAU-GARNIER

Peinture claud

Peinture int/ext Pose toile de verre
Rénovation
Nettoyage façade
Pose sol souple

Tel: 06 86 32 48 85
Mail: winimichaud@orange.fr
Château-Garnier

MCCM86

MESRINE MICHAEL
MULTISERVICES
michael.mesrine@orange.fr

16 RUE DES
VIOLETTES
86350 CHATEAU
GARNIER

bricolage ,entretien espace vert etc..
siret 84500337500019 APE 4399 D

07.86.17.89.35

Directeur de rédaction :

- François AUDOUX

Responsable de rédaction:

- Ambdilhadi NAILANI

Membres du comité rédaction :

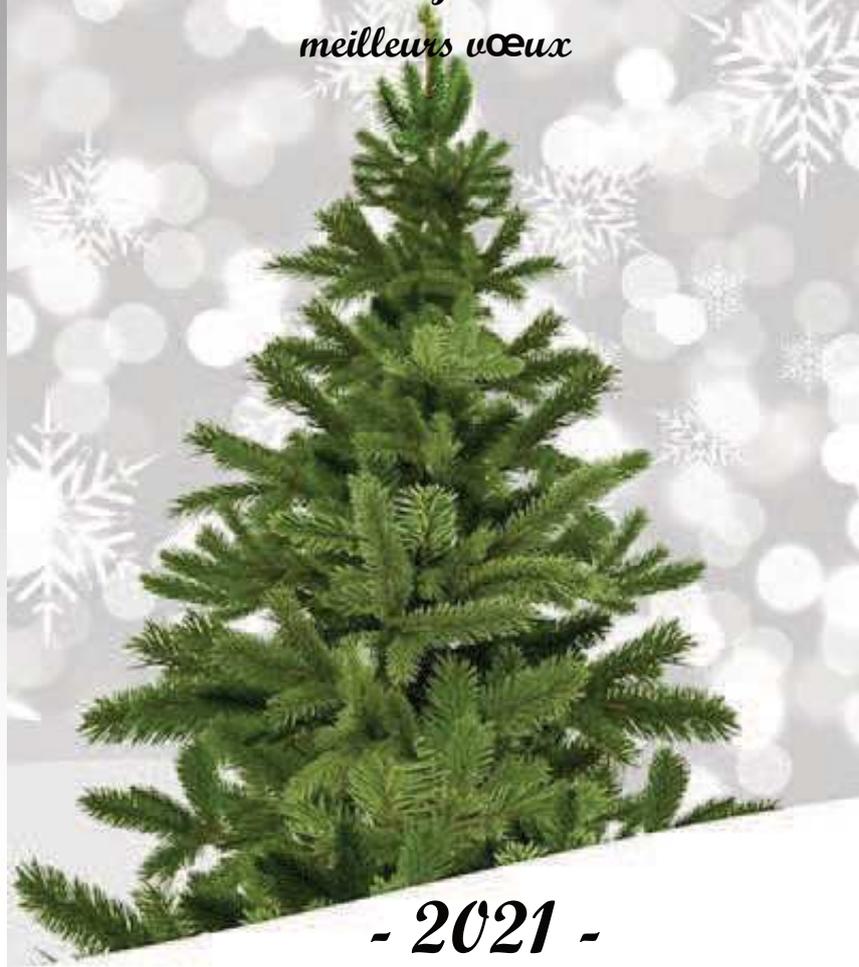
- Angela STEPHENS
- Carine DEGORCE
- Claudine CHEVAIS
- Eliane BARREAU
- Isabelle AUDOUX
- Marion PETIT
- Tiphaine CHAUVEAU

Impression

Imprimerie Raveau Couhé
86700 Valence-en-Poitou

NB: Les articles sont rédigés sous la stricte responsabilité de leurs auteurs. Il n'est pas possible de corriger d'éventuelles fautes d'orthographe et de grammaire pour les articles fournis en PDF.

*La Mairie de Château-Garnier vous souhaite ses
meilleurs vœux*



- 2021 -



Mairie de Château-Garnier

21 rue Maisonnay, 86 350 Château-Garnier

Tél : 05 49 87 80 11, Fax : 05 49 87 82 86

<http://www.chateau-garnier.fr/>